

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE JURA

2013



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU JURA

SOMMAIRE

I - L'ÉTAT GARANTIT LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES.....	4
1) LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, PRÉVENIR LES ATTEINTES À L'ORDRE PUBLIC	4
2) LA SÉCURITÉ CIVILE.....	6
3) LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE ET L'ACCIDENTOLOGIE.....	12
4) LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET ALIMENTAIRE.....	14
5) LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL.....	15
II - DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI.....	16
1) UN ENGAGEMENT PERMANENT EN FAVEUR DE L'EMPLOI.....	16
2) L'APPUI AUX MUTATIONS ÉCONOMIQUES EN 2013.....	18
3) LA MOBILISATION POUR L'EMPLOI : CONTRATS AIDÉS.....	19
4) LES EMPLOIS D'AVENIR.....	21
5) LE CONTRAT DE GÉNÉRATION.....	22
6) LE CONTRAT EN ALTERNANCE.....	24
7) LE CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE.....	24
8) LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS LE JURA.....	25
9) L'ACTIVITÉ DE LA CELLULE DE VEILLE.....	28
10) LE PACTE NATIONAL POUR LA CROISSANCE, LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI.....	29
11) LES AIDES À L'AGRICULTURE.....	30
III - RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE.....	32
1) LA POLITIQUE D'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....	32
2) METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DU LOGEMENT.....	38
3) PROMOUVOIR DE LA JEUNESSE.....	44
4) ACCOMPAGNER LES MILIEUX ASSOCIATIFS ET LES MANIFESTATIONS SPORTIVES.....	48
5) FAIRE VIVRE LE DEVOIR DE MÉMOIRE.....	49
IV – RENFORCER LA SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES.....	50
1) LA RECHERCHE D'UNE STRUCTURATION ÉQUILIBRÉE DES TERRITOIRES : L'INTERCOMMUNALITÉ.....	50
2) LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	52
V - ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	54
1) LA PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ.....	55
2) LA PARTICIPATION DU PUBLIC.....	59
3) LA LUTTE CONTRE LE BRUIT.....	59
4) L'INTÉGRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LA PLANIFICATION.....	61
4) L'AMÉNAGEMENT DURABLE.....	63
5) LES ÉNERGIES RENOUVELABLES.....	65
VI - MODERNISER L'ACTION DE L'ÉTAT.....	66
1) LE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE : QUALIPREF, LEAN, PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE.....	66
2) LA DÉMATÉRIALISATION.....	68



« La société a le droit de demander des comptes à tout agent de son administration », prévoit l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

En application de ce principe, transcrit dans la loi, le Préfet présente chaque année devant l'assemblée départementale, le rapport d'activité des services de l'État de l'année écoulée.

Dans un contexte économique et social incertain, l'État s'est mobilisé en 2013 sur les questions d'emploi, de protection des populations dans toutes ses dimensions, et d'accompagnement des territoires.

Le rapport présente les principales actions de l'État menées en 2013, illustrant ainsi la diversité des interventions accomplies dans de nombreux domaines.

Les enjeux de développement durable dans ses trois composantes, économique, environnemental et social, ont guidé l'action de l'État pour permettre un développement équilibré des territoires jurassiens.

J'ai privilégié, depuis mon arrivée dans le département du Jura, la proximité des relations, l'écoute attentive de mes interlocuteurs, le dialogue permanent ainsi que les relations simples et directes.

Ma démarche se veut partenariale, ce qui suppose une relation d'équilibre qui se traduit par le respect des compétences de chacun dans son champ d'intervention mais qui n'exclut pas une intervention croisée sur des problématiques spécifiques.

Cette posture est celle de tous les agents des services de l'Etat dans le département et je souhaite les remercier de leur mobilisation pour la mise en œuvre des différentes politiques et pour leur engagement au quotidien au service de l'intérêt général.

Jacques QUASTANA



1) La sécurité publique, prévenir les atteintes à l'ordre public

Au plan général, une stabilisation de la délinquance est observée en 2013 dans le Jura. Le département se démarque de l'évolution à la hausse constatée au plan national ainsi que dans les autres départements de la région.



Dans le détail, la délinquance de proximité, les atteintes aux biens et les cambriolages sont en diminution. A rebours, les violences physiques et les infractions économiques et financières sont en hausse.

Les services de police et de gendarmerie progressent dans le relevé des infractions à leur initiative, et obtiennent des résultats supérieurs à l'année précédente en matière d'élucidation des affaires.

a) délinquance générale

Afin de mesurer la délinquance, le ministère de l'intérieur utilise plusieurs indicateurs qu'il suit dans le temps pour chacune des deux forces de sécurité publique (police et gendarmerie).

- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) : cet indicateur répertorie toutes les violences physiques et crapuleuses et inclut les menaces et violences intra familiales. Il est en augmentation de 5,82% en 2013 avec 1110 faits recensés contre 1049 en 2012.
- Les atteintes aux biens (AAB) : cet indicateur recense essentiellement les cambriolages survenus dans les résidences principales ou secondaires. La baisse en 2013 est de 5,32% avec 5004 faits enregistrés contre 5285 l'an dernier. La mise en place de cellule anti cambriolages (CAC) et de GELAC (groupe d'enquête et de lutte anti-cambriolage), ainsi qu'une utilisation plus systématique de la police technique et scientifique sur les lieux d'infractions a permis d'élucider plusieurs affaires.
- Les locaux industriels, commerciaux et financiers (LICF) : cet indicateur prend en compte tous les vols par effraction dans les locaux industriels, commerciaux ou financiers. Le nombre de cambriolages a augmenté de 28,12 % entre 2012 et 2013. Cette évolution est liée aux expéditions nocturnes d'équipes délinquantes ayant préalablement repéré les lieux. La gendarmerie a mis en place une équipe de référents à même de prodiguer aux chefs d'entreprises, gérants, exploitants, des conseils afin de mieux protéger leur outil de travail.

A noter plus spécifiquement une augmentation importante des interventions pour violences sexuelles. 114 faits ont été signalés en 2013 pour 88 l'année précédente, soit une augmentation d'environ 30%. Un plan d'action a été mis en place, prévoyant notamment un signalement systématique au travailleur social (police et gendarmerie) des affaires sensibles, ainsi qu'une meilleure prise en charge des victimes. Ces dernières sont incitées à porter plainte.

A l'inverse, on observe une baisse des interventions sollicitées pour des différends familiaux (636 faits contre 669 en 2012).

b) Mineurs mis en cause

Le nombre de mineurs mis en cause a augmenté par rapport à 2012 de 8,82 % (535 en 2012 contre 582 en 2013). Le Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD) a été prioritairement orienté afin de soutenir les actions pédagogiques et préventives à l'attention de ce public.

c) Stupéfiants

On relève une augmentation des affaires de stupéfiants de 16,95 % en 2013 avec 49 affaires en 2012 contre 59 en 2013. Afin de coordonner l'action des services et d'endiguer les trafics, la gendarmerie a mis en place une cellule de lutte contre les trafics de stupéfiants (CDLTS).



d) Les moyens financiers mis en œuvre par l'État

Au titre du FIPD : 83 350 euros ont été délégués en 2013 au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance). Le FIPD intègre depuis 2013 les crédits qui étaient versés dans le cadre du volet prévention de la délinquance des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

11 actions ont été financées grâce au FIPD. Elles concernent principalement la délinquance des jeunes, les violences faites aux femmes ainsi que l'aide aux victimes et la médiation pour la tranquillité publique. Le travailleur social pour la police et la gendarmerie a été financé à hauteur de 50 %, à parité avec le Conseil Général.

Au titre de la MILDT : 35 000 euros ont été délégués en 2013 au titre de la MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie)

La moitié des crédits a permis de financer 7 actions, en majorité dédiées à la prévention en direction des jeunes ainsi qu'à l'aide et l'écoute des toxicomanes et de leur famille. L'autre moitié a servi à financer des actions menées par des établissements publics de l'Éducation Nationale.

e) vidéo protection



En matière de vidéo protection, 77 dossiers constituant des premières demandes ont abouti à la délivrance d'autorisations au titre de l'année 2013.

En outre, 25 modifications et 46 renouvellements soit un total de 148 dossiers traités sur une année. En revanche, 6 dossiers ont été ajournés par la commission compétente.

Année	1 ères demandes	Demandes de notifications	Demandes de renouvellement	TOTAL
2012	54	20	37	111
2013	77	25	46	148

2) La sécurité civile

Dans la définition issue de la loi n°2004-811 du 13 août 2014 de modernisation de la sécurité civile, "la sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées".

De fait, la sécurité civile couvre un domaine étendu d'activités diversifiées qui concourent toutes à identifier, prévenir et gérer les risques, que ce soit ceux de la vie courante ou d'autres, plus exceptionnels.

Dans le cadre de cet objectif de protection générale des populations, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC) constitue, à l'échelle départementale, l'acteur central du dispositif de sécurité civile. Il **fédère le réseau des acteurs concernés** (services déconcentrés de l'Etat, direction départementale d'incendie et de secours, collectivités territoriales, associations agréées de sécurité civile, opérateurs publics et privés) et **assure la coordination de l'ensemble du dispositif opérationnel**.

a) La prévention des risques

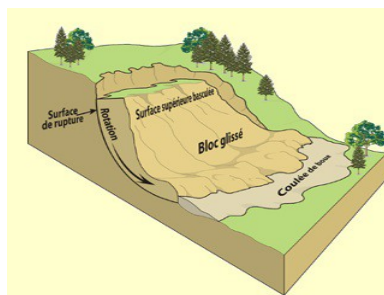
La prévention des risques naturels et technologiques

Dans ce domaine, le principal outil de l'État, et plus précisément de la direction départementale des territoires, est le **Plan de Prévention des Risques (PPR)**. Ce document régit l'utilisation des sols en fonction de leur exposition aux risques naturels ou technologiques prévisibles et vise un développement durable des territoires tout en assurant la sécurité optimale des personnes et des biens.

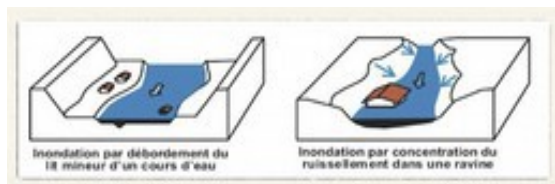
Le risque mouvement de terrain

Actuellement, il existe 27 PPR mouvement de terrain couvrant 72 communes, dont un (CORNOD) fait l'objet d'une procédure de révision qui doit aboutir en 2014.

Par ailleurs, le Bureau de Recherches géologiques et Minières (BRGM) finalisera en 2014 son travail d'élaboration, entrepris depuis 2010, du *scénario départemental de risque mouvements de terrain*, qui, par l'homogénéisation de l'évaluation de ce risque, permettra une meilleure programmation des PPR.



Le risque inondation



Le département du Jura est couvert par 9 PPR inondation, concernant 118 communes, et présente la particularité d'avoir le plus grand linéaire de digues de la région Franche-Comté (85%), situés dans la basse vallée du Doubs et de la Loue.

En tant que propriétaire de 8 tronçons de digues (7,2 km soit 9% du linéaire départemental), l'Etat porte son effort sur la sécurité de ces ouvrages hydrauliques autour des trois axes suivants :

- Mise en conformité des ouvrages dont l'État est propriétaire (visite technique approfondie, diagnostic de sûreté, études de danger, consignes écrites...), qui inclut le cadrage de l'action du Conseil Général du Jura pour le compte de l'État ainsi que la mise en œuvre opérationnelle d'une surveillance en crue des ouvrages.
- Poursuite du classement des digues (domaniales et non domaniales).
- Promotion de la mise en place d'un gestionnaire unique des digues.

Sur ces points, on retiendra en 2013 les actions suivantes :

- Conventonnement État-Département du Jura pour l'exploitation et la surveillance hors crue des digues domaniales (convention du 4 septembre 2013),
- Constitution des dossiers d'ouvrage des digues domaniales de Gevry et Chamblay,
- Finalisation des compléments techniques « Etudes de dangers de Peseux Champdivers, Chamblay, Champagne sur Loue »,
- Rencontre des élus pour promouvoir une surveillance des ouvrages en période de crue et mettre en place, à moyen terme, un gestionnaire unique des digues.

Le risque technologique

Un seul plan de prévention des risques technologiques existe dans le département et concerne la plateforme chimique de Solvay à TAVAUX ;

La prévention des risques dans les établissements recevant du public (ERP)

En 2013, **227** établissements ont été visités, qui se répartissent ainsi :

- 9 établissements de 1ère catégorie ;
- 14 établissements de 2ème catégorie ;
- 45 établissements de 3ème catégorie ;
- 96 établissements de 4ème catégorie ;
- 63 établissements de 5ème catégorie à sommeil.

Au 31 décembre 2013, le nombre d'avis défavorables est de 108 (52 dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier, 14 dans celui de Dole et 41 pour Saint-Claude).

La sous-commission départementale de sécurité incendie a émis un avis défavorable.

Les motifs des avis défavorables portent essentiellement sur des manquements substantiels à la réglementation ERP, tels que le défaut d'enclousonnement d'une cage d'escalier, l'absence de rapports réglementaires (vérifications électriques, notamment) ou de dispositifs obligatoires (système de détection incendie, dispositif de désenfumage ou d'alarme).


La sécurité des grands rassemblements

Par leur action de vérification préalable des conditions d'organisation des grands rassemblements (plus de 1 500 personnes en pic de fréquentation simultanée), le SIDPC et les partenaires concernés contribuent à garantir le bon déroulement des différentes manifestations culturelles ou sportives organisées dans le département (percée du vin jaune, foire de LONGWY, rassemblement de la communauté portugaise au Mont-Roland, festival No Logo, Montgolfiades...).

b) La planification ORSEC

La planification ORSEC départementale

En 2013, les dispositifs suivants de la planification ORSEC Départementale (Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile) ont été révisés et approuvés.

En 2013, 5 dispositifs de l'ORSEC Départemental ont été révisés et approuvés.		
Nom du dispositif	Objectif	Date d'approbation
Transport de Matières Dangereuses	Organisation des secours liés à un accident de transport de matières dangereuses	7 mars
Plan départemental de gestion d'une canicule	Procédures de prévention et d'action en vue de remédier aux conséquences d'une canicule	19 juillet
Sauvetage Aéro-TERrestre (SATER)	Organisation des recherches et du sauvetage d'aéronefs en détresse	6 novembre
Plan Particulier d'Intervention (PPI) SOLVAY	Organisation des secours liés à un accident technologique pouvant survenir sur la plateforme chimique de Solvay de Tavaux	23 décembre
Plan Particulier d'Intervention Interval	Organisation des secours liés à un accident technologique pouvant survenir sur le site Interval de Saint-Loup	23 décembre

Nota sur le PPI Solvay :

Engagée en 2011 et approuvée en décembre dernier, la révision quinquennale du PPI Solvay prend en compte les recommandations des dernières études de danger, en intégrant les deux scénarios les plus probables.



La planification ORSEC communale (les plans communaux de sauvegarde)

Réalisé sous la responsabilité du maire, avec l'appui du SIDPC, le plan communal de sauvegarde (PCS) a pour objectif de préparer et organiser la réponse de proximité face à un événement de sécurité civile, d'ordre naturel, technologique ou sanitaire.

État d'avancement des PCS au 31 décembre 2013 :			
Arrondissement	Nombre de PCS obligatoires à réaliser	Nombre de PCS obligatoires approuvés	Taux de réalisation
Lons-le-Saunier	88	58	65.91%
Dole	71	43	60.56%
Saint-Claude	16	12	75.00%
Total	175	113	64.57%

c) L'activité opérationnelle

Les outils de l'activité opérationnelle

Le SIDPC assure l'activation et l'animation du Centre Opérationnel Départemental (COD) de la préfecture, état-major de crise chargé de gérer les événements de sécurité civile dont la gravité dépasse les capacités locales d'intervention ou dont l'étendue concerne plusieurs communes.

En cas de survenance d'un événement de sécurité civile, la préfecture a souvent besoin d'alerter l'ensemble des acteurs concernés et dispose pour ce faire de deux outils :

- GALA (Gestionnaire d'Alerte Locale Automatisée), automate d'appels qui permet l'envoi simultané et massif de messages audio, sms, courriels et télécopies sur toutes coordonnées enregistrées dans l'application (en 2013 : une dizaine d'utilisations, principalement liées aux conditions climatiques)
- SAIP (Système d'Alerte et d'Information de la Population), qui, prenant la relève de l'actuel mais caduc Réseau National d'Alerte (RNA), devrait permettre, à l'issue de la phase de déploiement en cours, d'alerter et informer la population en mobilisant l'ensemble des moyens existants (sirènes, automates d'appels, panneaux à messages variables, téléphones portables et médias).

L'Etat d'avancement du SAIP au 31 décembre 2013 dans le Jura est le suivant (le déploiement s'effectuera en 3 vagues successives) :

Les chiffres (vague 1)	Les grandes étapes
<p><u>3 zones d'alerte, 8 communes classées en caractère à « fort enjeux » et 13 sirènes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bassin de la Furieuse (crue torrentielle) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Salins-les-Bains (3 sirènes). ➤ Bassin de la Bienne (crue torrentielle) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saint-Claude (2 sirènes) ; ✓ Jeurre (1 sirène) ; ✓ Molinges (1 sirène) ; ✓ Vaux-les-Saint-Claude (1 sirène). ➤ PPI Solvay (risques technologique) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tavaux (3 sirènes) ; ✓ Abergement-la-Ronce (1 sirène) ; ✓ Damparis (1 sirène). 	Mars 2010 : recensement des moyens d'alerte existant
	Novembre 2010, détermination des zones d'alerte
	2012 : consolidation des propositions de répartition géographique des moyens d'alerte
	1 ^{er} semestre 2013 : visites techniques des sites retenus.

L'après crise

Le préfet coordonne le suivi de l'après-crise., Après les opérations de secours, l'aide à la population change de nature. Toutefois elle demeure centrée sur :

- mise à disposition de moyens matériels ou humains pour faire face aux situations glanées par l'événement (relogement, restauration du cadre de vie, redémarrage de l'activité, information et orientation des sinistrés ...) ;
- le paiement des prestataires de service mobilisés dans la phase des secours ;
- la gestion des contentieux éventuels de toute nature ;
- l'information et l'orientation des sinistrés.

Les exercices de sécurité civile

Deux exercices de terrain et un exercice d'état-major ont été réalisés au cours de l'année 2013 sur les thématiques suivantes :

- Le 5 juin : incendie de grande ampleur au centre ville historique de Lons-le-Saunier avec activation du plan communal de sauvegarde et mise en œuvre du mode d'action NOVI (nombreuses victimes) de l'ORSEC Départementale ;
- Le 12 juillet : opération de secours complexe dans le canyon de Coiserette nécessitant le déclenchement des dispositions spécifiques « intervention d'urgence en milieu montagneux » de l'ORSEC départementale ;

- Le 8 novembre : crise routière départementale consécutive à de fortes chutes de neige et entraînant l'activation du « plan d'intempéries départementales ».

La gestion post-événement de sécurité civile

Dans ce cadre, il s'agit principalement du traitement des dossiers de demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle formulées par les maires des communes ayant eu à subir des dommages à la suite d'un événement météorologique significatif.



3) La sécurité routière, lutte contre l'insécurité routière et l'accidentologie

Les chiffres

Le jura compte 28 tués sur les routes en 2013, 119 accidents corporels et 171 blessés dont 129 hospitalisés.

Pour la quatrième année consécutive le nombre de tués est en diminution (33 en 2010, 31 en 2011, 29 en 2012, 28 en 2013).

Ce bon résultat ne doit pour autant pas occulter une augmentation du nombre d'accidents corporels (+14) et du nombre de blessés (+34).

Les principales causes des accidents mortels sont : une vitesse inappropriée (32 % des cas), l'usage de stupéfiants (25 %), une alcoolisation excessive (19%) ou un refus de priorité (7%). Ces causes peuvent être cumulées, notamment la prise d'alcool et de stupéfiants.

Un tiers des personnes tuées sont des usagers de la route dits « vulnérables » (piétons, cyclistes, motards), et 12 d'entre elles avaient moins de 30 ans.



Engagement des forces de l'ordre en matière de sécurité routière

**103 678 heures ont été consacrées par les forces de l'ordre en 2013 à la sécurité routière.
23 295 infractions ont été relevées.**

Excès de vitesse	Dépistages de stupéfiants	Permis suspendus
270 grands excès de vitesse ont été sanctionnés contre 94 en 2012.	1 006 dépistages ont été effectués (166 infractions relevées soit 16,5 % de dépistages positifs).	En 2012, 960 permis avaient été suspendus dont 614 pour alcoolémie, 266 pour vitesse et 71 pour usage de stupéfiants. En 2013, 1 011 permis ont été suspendus (618 pour alcoolémie, 293 pour vitesse, 86 pour usage de stupéfiants).
<i>Les dispositifs de contrôle (radars fixes, mobiles, embarqués...) ont été développés et la fréquence des contrôles a été accrue.</i>		

Permis annulés suite à la perte totale des points

Permis classiques	Permis probatoires
en 2012 : 177	en 2012 : 50
en 2013 : 172	(Jeunes conducteurs) en 2013 : 2

Les points marquants de l'accidentalité sont :

- La baisse significative des accidents mortels avec présence d'alcool (**13 %** des accidents mortels de 2013 contre **45 %** en 2012),
- l'importance des usagers vulnérables (un tiers des tués en 2013 et 2012 contre 50 % en 2011) dont 5 motards et 1 piéton,
- L'absence de port de la ceinture pour **3** tués contre **7** en 2012,
- **9** morts avaient moins de 25 ans,
- La hausse du nombre des accidents mortels avec présence de stupéfiants (**7** soit **25 %** des accidents mortels).

Les actions entreprises en 2013 tiennent déjà compte de ces caractéristiques avec :

- maintien, en complément du renforcement des contrôles et des sanctions, de mesures alternatives pour les premières infractions constatées :
- 1 MACIR pour conducteur de 2 roues organisée,
- 1 MACIR « ceinture ».

Le MACIR permet au conducteur auteur de certaines infractions routières (vitesse, portable...) de suivre des stages de sensibilisation en lieu et place de sanctions financières et administratives (retrait de points) auxquels il aurait dû être soumis.

- La reconduction du village sécurité routière sur deux jours en partenariat avec le Conseil général du Jura. Ce village associé à la semaine de la jeunesse du CG39 a permis de sensibiliser les élèves de l'école primaires aux enjeux de sécurité routière. Collégiens et lycéens ont parcouru différents ateliers de sécurité routière et visualisé une reconstitution d'accident de deux roues par une troupe de cascadeurs.

Le budget consacré aux actions de prévention a représenté 48 000 € en 2013, dont 27 000 € ont permis de subventionner des actions entreprises par des associations, des collectivités locales ou des établissements d'enseignement.

L'Éducation routière

En 2013, la réforme d'harmonisation des permis de conduire au niveau européen a connu plusieurs étapes majeures :

- 19 janvier 2013 modification des épreuves pratiques motos et poids lourds,
- 19 janvier réforme des catégories du permis de conduire désormais identiques dans tous les pays de l'Europe,
- 16 septembre mise en œuvre du permis européen sécurisé au format carte de crédit.



Pour 2013, l'organisation des épreuves du permis de conduire a concerné :

- **3 506** examens d'épreuves théoriques (code) avec un taux de réussite moyen de **68 %**, voisin du taux de réussite national (**70 %**),
- **3 274** examens pratiques B (voitures de tourisme) avec un taux de réussite de **66 %**, nettement supérieur au taux de réussite national (**59 %**),
- **778** examens motos (catégories A, A1, A2) avec un taux de réussite de plus de **80 %**; légèrement supérieur à la moyenne nationale (**79 %**).

4) La sécurité sanitaire et alimentaire

La DDCSPP veille à **préserver la sécurité physique et la santé des consommateurs**. A cette fin, elle a assuré une très large surveillance des établissements du Jura manipulant des denrées alimentaires, en effectuant 537 inspections et contrôles dans différents types de structures, du producteur fermier à l'entreprise agroalimentaire internationale. Plusieurs de ces contrôles ont été réalisés en coopération interservices, la DDCSPP participant de façon régulière aux travaux du CODAF.

Par ailleurs, tout au long de la chaîne allant des élevages aux points de distribution, 374 prélèvements ont été effectués afin de rechercher plus de 40 substances interdites ou contaminants potentiels, notamment ceux d'origine environnementale.

La DDCSPP a participé également au **plan de contrôle renforcé** mis en place en 2013 suite aux malversations mises à jour dans la filière équine, en réalisant 50 prélèvements en abattoir et dix prélèvements dans une dizaine d'établissements contrôlés de manière spécifique.

La DDCSPP a en outre mené des investigations sur 5 épisodes de troubles gastro-intestinaux, en étroite association avec l'ARS de Franche-Comté dans le cadre du protocole de gestion des suspicions de toxi-infection alimentaire mis en place en 2011. De plus, sous son contrôle, les 16 alertes enregistrées sur des produits alimentaires produits dans le Jura ont été accompagnées des mesures adaptées pour ne faire courir de risques aux consommateurs.

Tout en assurant le suivi permanent des conditions sanitaires de fonctionnement des deux abattoirs, les agents des services d'inspection ont inspecté individuellement 50 800 carcasses (plus 15% par rapport à 2012), soit plus de 7 200 tonnes. Ils ont effectué plus de 6 700 prélèvements de recherche de trichines et saisi plus de 46 tonnes de viandes impropres à la consommation.

Dans le domaine sanitaire, la DDCSPP est chargée de **prévenir, surveiller et si besoin éradiquer les maladies animales réglementées** en raison de la menace qu'elles représentent pour la santé publique ou les élevages.

Le dispositif de surveillance orchestré par la DDCSPP a permis la réalisation, en 2013, de plus de 26 000 tests de dépistage de maladies (tuberculose, brucellose, ESB, ...), la déclaration de 802 avortements de ruminants et de 58 suspicions de maladies, dont 2 ont été confirmées.

209 inspections ont été réalisées pour veiller au respect des règles de santé publique vétérinaire en élevage, au traitement hygiénique des cadavres et sous-produits animaux et à la prévention des pollutions et nuisances des installations classées d'élevage et des abattoirs. Une situation grave de maltraitance animale constatée lors d'une de ces inspections a conduit à l'enlèvement d'un cheptel complet (11 bovins et 7 équidés), confié à une fondation œuvrant dans le domaine de la protection animale.

La DDCSPP est également garante du **respect des normes sanitaires régissant les mouvements internationaux des denrées alimentaires**, des animaux vivants et des produits génétiques, et de ses sous-produits animaux. En 2013 elle a ainsi délivré aux entreprises exportatrices plus de 2000 certificats sanitaires pour plus de 12 000 tonnes de produits et plus de 157 000 animaux ou doses de semence (activité en hausse de plus de 10% par rapport à 2012). Elle a également été associée à plusieurs visites de missions d'inspections de la Commission européenne ou de pays tiers.

La DDCSPP veille enfin à la **sécurité des produits non alimentaires, des services et des activités de sports et de loisirs, et à la protection économique des consommateurs**. Au cours de l'année, plus de 170 consommateurs et une vingtaine de professionnels ont été orientés et conseillés dans le cadre de la permanence d'accueil et plus de 410 réclamations ou plaintes écrites ont été traitées dans des secteurs variés.



5) La lutte contre le travail illégal.

Le CODAF (Comité Opérationnel Département Antifraudes) s'est réuni à 4 reprises en séances plénières et 11 fois en formations restreintes en 2013 sous la co-présidence du Procureur de la République et du Préfet.

66 dossiers de signalement par les différents membres ont été examinés en CODAF restreint et **40** "Fiches Actions" ont été transmises à la DNLF (Direction Nationale de Lutte contre les Fraudes) dont :

- **14** suite à des opérations interservices concertées (hors signalement) ;
- **26** concernant des dossiers signalés.

De l'analyse de la verbalisation, il ressort, à fin 2013, **33** procédures dressées et closes (volume identique à l'année précédente).

42 % des procédures relèvent de contrôles conjoints (participation d'au moins 2 corps de contrôle)

Répartition par Services

DDSP	2
DIRECCTE/IT	9
GENDARMERIE	11
URSSAF	8
Autres (DDPAF/MSA)	3

Répartition des procès-verbaux par secteur d'activité

Industries	2
Agriculture	3
BTP	15
Commerce	1
HCR	5
Transport	1
Arts, spectacles et activités récréatives	1
Autres (Immobilière)	2

A noter la forte "recrudescence" des procès-verbaux dans le secteur de la Construction.

L'estimation totale des préjudices pour l'année 2013 s'élève à **1 211 887 €** (1 087 880 € de préjudices constatés et 102 336 € de préjudices évités sur signalement, et **21 617 €** de préjudices constatés sur opérations coordonnées) dont **300 000 €** reportés de 2012 (pour rappel, sur l'année 2012, cette estimation s'élevait à **956 959 €**).



1) Un engagement permanent en faveur de l'emploi

La situation de l'emploi dans le département

➤ *Rappel de définitions*

DEFM catégorie A : personnes inscrites à Pole Emploi, immédiatement disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée déterminée et n'ayant exercé aucune activité dans le mois.

DEFM catégorie ABC : personnes inscrites à Pôle Emploi, qui soit n'ont pas exercé d'activité, soit ont exercé une activité réduite de moins de 78 heures, soit ont exercé une activité réduite de plus de 78 heures, pendant le mois le mois précédent.

➤ *La demande d'emploi dans le Jura*

En décembre 2013, le nombre des demandeurs d'emploi DEFM catégorie A se situe à **10401**.

En comparaison entre décembre 2013 et décembre 2012 (sur un an), la **demande d'emploi DEFM catégorie A a augmenté de 8.3%** dans le Jura.

Les principaux publics impactés par cette hausse de la demande d'emploi sont les suivants :

- Les jeunes âgés de **moins de 25 ans** en DEFM catégorie ABC : **3 052**, en augmentation par rapport à 2012 (+9.1%).
- **Les femmes inscrites à Pôle Emploi** en DEFM catégorie ABC : **8 427** dans le département, en augmentation par rapport à 2012 (7 932) soit + 6.2%.
- Les chômeurs de longue durée en DEFM catégorie A, inscrits depuis plus d'un an à Pôle Emploi : **6 365**, en augmentation par rapport à 2011 (5 435), soit +17.1%

L'EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE (MOYENNE TRIMESTRIELLE)

DE 2005 A 2013

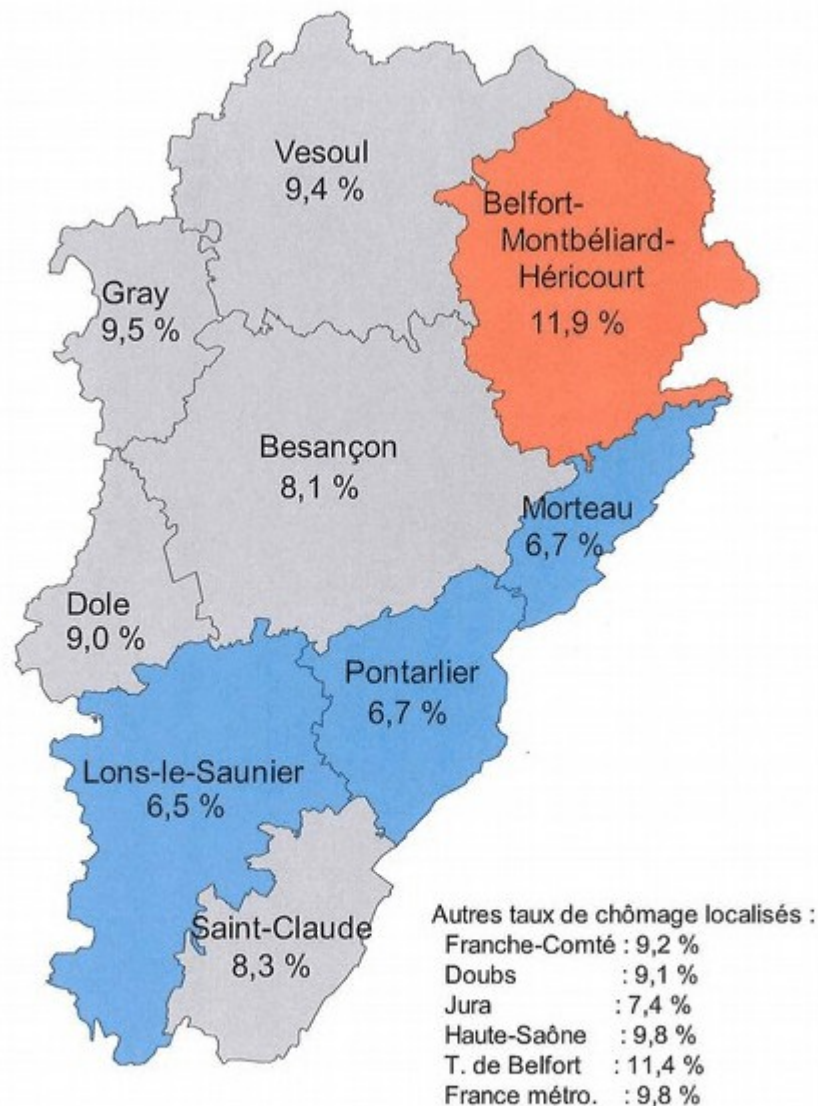
4ème trimestre	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	En pourcentage %								
JURA	6,6	6,1	5,5	6,3	8,1	6,9	6,7	7,4	7,4
FRANCHE-COMTE	8,0	7,7	6,6	7,2	9,4	8,4	8,2	9,4	9,2
FRANCE METROPOLITAINE	8,7	8,0	7,1	7,4	9,2	8,8	9,0	9,8	9,8

Source : INSEE, taux corrigés des variations saisonnières, calculés en moyenne sur le trimestre

L'année 2013 a connu une détérioration du marché du travail dans le Jura. Toutefois, le département reste nettement en deçà des taux de chômage régionaux (9,2%) et nationaux (9,8%).

➤ **Le taux de chômage par zone d'emploi**

Taux de chômage localisés en moyenne sur le 4ème trimestre
2013 en Franche-Comté par zone d'emploi



Source : INSEE, Taux corrigés des variations saisonnières

Avertissement :

Les séries de taux de chômage localisés associées à la publication des résultats du quatrième trimestre 2013 sont révisées. D'une part, le taux de chômage est revu à la baisse au niveau national après la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi ce qui a une incidence comparable sur les taux de chômage estimés au niveau local. D'autre part, la méthode d'estimation des taux de chômage localisés a été améliorée sur différents points concernant notamment l'emploi au dénominateur des taux de chômage localisés (amélioration de la méthode de passage de l'emploi au lieu de travail à l'emploi au lieu de résidence, information sur les travailleurs frontaliers, etc.). À partir d'avril 2014, les nouvelles séries de taux de chômage localisé sont réropolées, l'impact des changements de méthode ayant été neutralisé, elles sont cohérentes sur l'ensemble de la période d'estimation.

2) L'appui aux mutations économiques en 2013

82 entreprises du département ont eu recours au dispositif de l'**activité partielle** (90 en 2012). Près de 6 700 salariés ont été concernés par cette mesure pour un volume de **139 363 heures indemnisées**. Cette évolution dénote une sensible dégradation de la situation par rapport à 2012 (+3.2% du nombre d'heures indemnisées), mais demeure inférieure au volume de 2010 (282 192 heures).

Parallèlement, la mise en place de **Plans de Formations**, pendant les périodes de sous-activité, s'est poursuivie sur 2013 à travers des cofinancements OPCA, ETAT, FSE, Conseil Régional. La cellule régionale, active depuis le début de la crise, a permis des taux de prise en charge de près de 80 % des coûts (frais pédagogiques + rémunérations). Ainsi **5 entreprises ont reçu 331 671 € sur la ligne Appui Mutations Economiques (correspondant à 22% du cout total), permettant ainsi à 247 salariés de bénéficier de près de 15 000 heures de formation.**

Les secteurs qui demeurent fragiles sont ceux de l'industrie (biens intermédiaires : métallurgie, bois, plastiques, biens de consommation et automobile), mais aussi dans les activités tertiaires en lien direct avec l'industrie (surtout les transports et services aux entreprises). L'année a été compliquée pour le secteur du Bâtiment Travaux Publics.

➤ A fin 2013, 3 Plans de Sauvegarde de l'Emploi ont été mis en place par 3 entreprises, entraînant la suppression de 75 emplois;

➤ **164 salariés ont perdu leur emploi par un licenciement pour motif économique** (306 en 2012, 278 en 2011, 147 en 2010), hors PSE

➤ **228 salariés dans 38 entreprises ont également perdu leur emploi suite à la liquidation judiciaire de leur entreprise** (96 dans 13 entreprises en 2012).

➤ **L'Intérim** en 2012 révèle le niveau d'activité dans les entreprises jurassiennes notamment pour celles qui connaissent des cycles saisonniers.

70 615 contrats de travail temporaire ont été conclus en 2013, quasiment égal au nombre de contrats signés en 2012 (69 757)

➤ Le nombre de **ruptures conventionnelles** homologuées par l'UT DIRECCTE 39 augmente sensiblement à l'instar des autres départements de Franche-Comté. Il est passé de 860 en 2012 à 1220 en 2013.



3) La mobilisation pour l'emploi : contrats aidés

Données générales

En 2013, le Jura a bénéficié d'une enveloppe de 1 718 contrats aidés CAE "Contrats d'accompagnement dans l'emploi" pour le secteur non marchand et 171 contrats CIE "Contrats Initiative Emploi" pour le secteur marchand.

Les taux de prise en charge et durée hebdomadaire de travail sont fixés par arrêté du Préfet de région.

Une convention d'objectifs et de moyens (CAOM) a été signée avec le Conseil Général du Jura. Elle prévoit un cofinancement par le Conseil Général de 680 CAE et 50 CIE à destination des publics RSA avec une prise en charge à hauteur de 88% du RSA.

Analyse des résultats et consommations d'enveloppes, pour le secteur non marchand

Le Jura, avec **1906** CAE conclus pour un objectif de **1 718 CAE** a réalisé **110,19%** de son objectif et se situe **17 points au-dessus du taux national (93,12%)**.

CAE	Objectif annuel	Nombre de prescriptions	% de réalisation
<i>dont PE Lons</i>	226	226	100,00 %
<i>dont PE Dole</i>	301	327	108,64 %
<i>Dont PE Saint-Claude</i>	138	168	121,74 %
PE Jura	775	831	107,73 %
Mission Locale Sud Jura	116	159	137,07 %
Mission Locale Dole Revermont	94	123	130,85 %
MILO Jura	210	282	134,29 %
CAP Emploi	83	102	122,89 %
Conseil général	680	691	101,62 %
Total Jura	1718	1906	110,94 %

Analyse par type de publics

type de publics	Total	jeunes < 26 ans	Sénior > 50 ans
Femmes	58.81%	23.07%	23.34%
Hommes	41.19%	19.07%	26.85%
Total	100.00%	21.42%	24.79%

De manière générale, les CAE ont été conclus :

- avec des **femmes** : près de **59 %**
- en direction de **jeunes de -26 ans (21,5 %)** et de **seniors (25 %)** ;
- en faveur de **publics chômeurs** de longue durée (**70 %**)

Analyse par prescripteur, pour le secteur non-marchand (CAE)

Pôle Emploi	<i>Pôle Emploi a prescrit 831 CAE, soit 107 % de son objectif annuel de 775 contrats</i>
Missions Locales	<i>Le réseau des Missions Locales a prescrit 282 CAE, soit 134 % de son objectif annuel de 210 contrats.</i>
Conseil Général	Le Conseil Général a prescrit 691 CAE , soit 101 % de l'objectif annuel de 680 contrats . <i>Ces 691 prescriptions réalisées par le Conseil Général représentent 36 % des 1906 réalisations tous prescripteurs confondus, alors que la moyenne nationale est à 20 % et la moyenne Franche Comté à 23 %.</i>
Cap Emploi	Le réseau des Cap Emploi a totalisé 102 prescriptions de CAE , soit 122 % de l'objectif annuel .

➤ Analyse par employeur, pour le secteur non-marchand (CAE)

Statut employeur	%
Associations	60,0 %
Dont chantiers d'insertion	45,4 %
Établissement Public d'Enseignement	16,0 %
Établissement Public Sanitaire	9,4 %
Commune	6,6 %
Établissement Public	4,3 %
Autre	3,7 %

Les structures d'insertion par l'activité économique, représentent près de la moitié des prescriptions de contrats aidés. En deuxième position, l'Education Nationale, recrute 16 % des CAE, suivie par les établissements sanitaires publics (9,4 %).

➤ Analyse des résultats pour le secteur marchand (CIE)

Le Jura, avec **175 CIE conclus, soit 102 % de son objectif**, termine l'année 2013 légèrement en-deçà du niveau national (**105 %**).

Typologie de publics	Total	< 26 ans	> 50 ans
Femmes	49.4%	12.8%	17.1%
Hommes	50.6%	13.4%	17.7%
Total	100.0%	26.2%	34.8%

CAE	Objectif annuel	Nombre de prescriptions	% de réalisation
<i>dont PE Lons</i>	51	226	100,00 %
<i>dont PE Dole</i>	31	327	108,64 %
<i>Dont PE Saint-Claude</i>	16	168	121,74 %
PE Jura	98	831	107,73 %
Mission Locale Sud Jura	10	11	150,0 %
Mission Locale Dole Revermont	7	26	157,14 %
MILO Jura	17	55	152,94 %
CAP Emploi	6	8	133,33 %
Conseil général	50	55	110,0 %
Total Jura	171	175	102,34 %

4) Les emplois d'avenir

Ce dispositif est réservé **aux jeunes de moins de 26 ans** (30 ans pour les travailleurs handicapés) dont le plus haut diplôme est de niveau V (infra baccalauréat) ou résidant en ZUS/ZRR. Il a été opérationnel dès le mois de novembre 2012.

Le Jura dispose d'une enveloppe totale de **279 emplois** d'avenir décomposée comme suit :

- **42 emplois d'avenir dans le secteur marchand**
- **237 emplois d'avenir dans le secteur non-marchand**

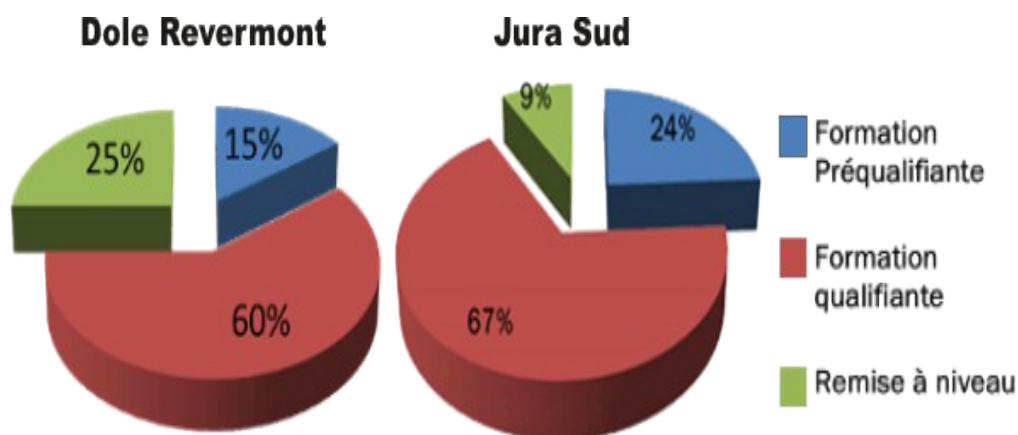


CAP Emploi et les missions locales sont les seuls prescripteurs de ce dispositif.

Un comité de pilotage Contrats aidés – Emplois d'avenir (DDCSPP, Pôle Emploi, Conseil Général, Inspection Académique, IAE, DIRECCTE, CAP Emploi, Missions locales) se réunit tous les mois afin d'assurer un pilotage fin des deux dispositifs.

EAv	Marchand			Non Marchand		
	Objectifs annuel	Nombre de prescriptions	% de réalisation	Objectifs annuel	Nombre de prescriptions	% de réalisation
MILO Sud Jura	23	17	73,9 %	127	135	106,3 %
MILO Dole Revermont	18	24	133,3 %	103	108	104,9%
Total MILO	41	41	100,0%	230	243	105,7%
CAP Emploi	1	4	400,0%	7	6	85,7%
Total Jura	42	45	107,1%	237	249	105,1%

Les formations mises en œuvre dans le cadre des emplois d'avenirs en 2013 :



5) Le contrat de génération.

➤ Données générales

Institué par la loi du 1er mars 2013, le contrat de génération poursuit 3 objectifs :

- *L'emploi des jeunes en CDI ;*
- *Le maintien dans l'emploi ou le recrutement des seniors ;*
- *La transmission des compétences et des savoir-faire.*

Il concerne tous les employeurs de droit privé (entreprises, établissements publics industriels et commerciaux de 300 salariés et plus).

Seules les entreprises de moins de 300 salariés peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat accordée en contrepartie de la signature d'un contrat de génération. De plus, les entreprises de Franche-Comté disposent de la possibilité de mobiliser une aide financière supplémentaire du Conseil Régional.



➤ Analyse des résultats

Le Jura représente près de **26%** des demandes d'aides enregistrées au sein de la Franche-Comté et contribue ainsi à la bonne performance du dispositif dans la région.

Les principaux secteurs d'activité des entreprises qui ont recours au contrat de génération sont :

- *L'industrie manufacturière (28% des contrats de génération) ;*
- *Le commerce (25% des contrats de génération) ;*
- *La construction (21% des contrats de génération).*

Depuis la mise en œuvre du dispositif le 17 mars 2013, dans le Jura, **119 contrats de générations** ont été validés dans des entreprises de moins de 300 salariés (source : FACT – DIRECCTE).

➤ Analyse des résultats par bassin d'emploi

Les **29 contrats** de génération validés sur le bassin d'emploi de **Dole** se situent dans **26 entreprises** (certaines d'entre elles en ont plusieurs). Les secteurs d'activité les plus représentés sont ceux du commerce (39%) et des activités de services (23%).

Les **75 contrats** de génération validés sur le bassin d'emploi de **Lons-le-Saunier** se situent dans **59 entreprises** (certaines d'entre elles en ont plusieurs). Les secteurs d'activité les plus représentés sont ceux de l'industrie manufacturière (34%) et la construction (26%).

Les **15 contrats** de génération validés sur le bassin d'emploi de **Saint-Claude** se situent dans **15 entreprises**. Les secteurs d'activité les plus représentés sont ceux du commerce (47%) et de l'industrie manufacturière (20%).

➤ **Analyse par type de publics**

Sur les 119 contrats de génération validés, 112 sont en CDI et 7 sont en contrats de professionnalisation. Le contrat de génération est principalement mobilisé dans le Jura pour la transmission des savoir-faire et des compétences : seulement 4% d'entre eux visent une cession/reprise d'entreprises (7% au niveau régional).

Les jeunes embauchés sont plus jeunes qu'au niveau régional : 50% sont âgés de 21 ans ou moins, contre 41% au niveau régional. Plus de la moitié des jeunes embauchés sont peu diplômés (niveau V ou IV, c'est-à-dire niveau BEP ou baccalauréat).

La moitié des jeunes est embauchée en qualité d'ouvriers. Auparavant, 40% des jeunes étaient en emploi (CDD, saisonniers ou intérim). Seuls 14% des jeunes embauchés étaient au chômage, par rapport à un taux de 20% au niveau régional.

➤ **Aide financière de l'ETAT**

Pour les entreprises de moins de 300 salariés, le montant de l'aide est de 1 000 €, versés chaque trimestre sur 3 ans (Soit 12 000 €) complétés par la Région de Franche-Comté (2 000 € chaque année sur 3 ans).



contrat de génération
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

6) Le contrat en alternance

DEPARTEMENT DU JURA	Réalisations 2013 (en nombre)	Réalisations 2012 (en nombre)	Écart 2012/2013
Contrats d'apprentissage	1470	1496	-1,7 %
dont CCI	551	533	+3,4 %
dont CMA	743	796	-6,6 %
dont Chambre d'agriculture	146	142	+2,8 %
dont apprentissage dans le secteur public	30	25	+20 %
Contrats de professionnalisation	305	350	-12,8 %
dont jeunes	224	254	-11,8 %

Dans le Jura, 50% des contrats en apprentissage relèvent du secteur de l'artisanat (37% dans le commerce et l'industrie et 10% dans l'agriculture). Cette répartition est une spécificité jurassienne, car au niveau national, le commerce et l'industrie comptent davantage de contrats d'apprentissage que le secteur de l'artisanat.

En 2013, il a été noté une augmentation des contrats d'apprentissage de niveau II (Bac +5) et III (Bac +2), et une diminution des contrats d'apprentissage de niveaux IV et V.

Le nombre de contrats de professionnalisation conclus est en baisse de 12.8% entre 2012 et 2013. Cette baisse peut en partie s'expliquer par le recours important aux emplois d'avenir, qui sont une réponse au besoin de formation des jeunes embauchés en entreprise.

7) Le contrat de sécurisation professionnelle

Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) a pour objet de permettre aux salariés licenciés pour motif économique, après la rupture de leur contrat de travail, de bénéficier d'un ensemble de mesures favorisant un reclassement accéléré vers l'emploi, grâce à un accompagnement incluant des périodes de formation et de travail, et un suivi dans l'emploi post dispositif au-delà des 12 mois.

Fin 2013, environ 1650 adhérents étaient en cours d'accompagnement sur la région, et 430 dans le Jura. Le nombre d'adhérents est en diminution de 5% pour la région, et de 10% pour le département par rapport à fin 2012.

Le public jurassien adhérent au CSP se caractérise par un nombre de femmes plus important (52.4%) qu'au niveau régional (43%). Le public, en majorité des ouvriers qualifiés et des employés qualifiés de niveau V, provient principalement de l'industrie manufacturière tant pour les hommes que pour les femmes. Le commerce est le deuxième secteur d'activité de provenance pour les femmes et le troisième pour les hommes. Les bénéficiaires du CSP dans le département proviennent, pour plus de 40% d'entre eux, d'entreprises de moins de dix salariés.



Depuis le début du dispositif, soit le 1er septembre 2011, 149 parcours de formation ont été mis en œuvre au niveau départemental : 23% d'entre elles concernent une formation qualifiante ou diplômante d'une durée supérieure à six mois.

A l'issue de l'accompagnement CSP, 60% des adhérents retrouvent un emploi en CDI ou en CDD de plus de six mois et 7% des adhérents créent une entreprise.

Le pilotage du dispositif associe les opérateurs de l'emploi et de la formation (Pôle Emploi, DIRECCTE, Conseil Régional), mais également les Partenaires Sociaux, tant au niveau régional que départemental.

8) Le soutien au développement de l'activité économique dans le Jura

➤ **Soutien à l'économie locale : le Réseau de Développement des Entreprises du Jura (RDE 39)**

La DIRECCTE anime le Réseau de Développement des Entreprises (RDE) du Jura auquel participent **19 membres**, représentant les principaux organismes du champ du développement économique, de l'emploi et de la formation dans le département ou en région¹. L'ordre du jour de chaque réunion, qui a lieu le dernier vendredi du mois, est le suivant :



- 1- Présentation d'un dispositif de développement économique par un intervenant extérieur
- 2- Point de conjoncture économique
- 3- Echanges sur les visites d'entreprises
- 4- Echanges sur les actualités des services

L'objectif du RDE 39 est de partager de l'information en toute confidentialité entre les différents organismes du réseau pour mieux coordonner les services rendus aux entreprises locales. La cible concerne principalement les entreprises de moins de 50 salariés appartenant à l'une des filières traditionnelles jurassiennes (lunetterie, 1^{ère} et 2^{ème} transformation du bois, plasturgie et travail des métaux).

Chiffres-clefs en 2013 (voir annexe) :

- **9 réunions** dont 3 consacrées au déploiement d'un outil collaboratif
- **74 visites** commentées, soit 12 visites/réunion ;
- **68 entreprises** présentées, soit 11 entreprises/réunion ;
- L'entreprise type présente un CA de 2 millions d'euros et emploie 20 salariés.
- répartition géographique des entreprises suivies : Saint Claude (60%), Lons-Champagnole (20%) et Dole (20%).

- **1/4 des projets détectés relèvent de l'innovation, 1/3 relèvent d'investissements matériel et immobilier ;**
- **50% des projets détectés trouvent un débouché avec un dossier d'aide individuelle ou une participation à une action collective ;**
- 1/3 des projets font l'objet d'un suivi au cours de plusieurs réunions consécutives ;
- 1/4 des projets font l'objet d'un relais entre plusieurs développeurs.

Indépendamment des visites présentées au sein du RDE 39, la DIRECCTE a réalisé **53 visites** au titre de sa mission de connaissance du tissu économique du Jura en 2013, avec un focus sur **18 ETI et pépites** identifiées par la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS).

¹ Liste des 19 membres du RDE 39 : DIRECCTE, Préfecture du Jura, Commissaire au Redressement Productif, DDFIP, CCIT 39, CCI International, CMA 39, ARD, CG 39, Grand Dole, Parc Naturel du Haut Jura, Pole Emploi, CITE Haut Jura, MDE Lons Champagnole, Jur@TIC, Réseau Innover en Franche Comté, Plateforme Partenariale de l'ENSMM, BPI France et FACT.

➤ **Soutien aux actions collectives des filières industrielles**

La DIRECCTE apporte son soutien financier aux actions collectives menées dans les cinq filières industrielles prioritaires de Franche-Comté (automobile, microtechniques, plasturgie, bois et agroalimentaire) en attribuant des subventions Etat et FEDER aux porteurs de projets qui les représentent (pôles de compétitivité, syndicats professionnels, centres techniques, etc.) en contrepartie des aides des collectivités. Trois secteurs industriels concernent plus particulièrement le Jura : la plasturgie (80 entreprises, 4 500 emplois), la lunetterie au sein de la filière microtechnique (40 entreprises, 1 800 emplois) et la 2nde transformation du bois (tournerie/tabletterie, 110 entreprises, 1 000 emplois).

➤ **Plasturgie**

A travers les actions menées par le syndicat Allizé Plasturgie Franche-Comté, localisé à Besançon, les entreprises de la plasturgie ont bénéficié en 2013 d'un soutien de l'Etat à hauteur de 52 060 € et du FEDER à hauteur de 85 274 € pour le programme « Actions Plasturgie en Franche Comté 2013 » mené sur 12 mois.

➤ **Lunetterie**

A travers le Syndicat des Lunetiers du Jura et l'Association Lunetière Technologique (ALUTEC), localisés à Morez, les entreprises de la lunetterie ont bénéficié en 2013 d'un soutien de l'Etat à hauteur de 76 390 € et du FEDER à hauteur de 228 795 € au titre des programmes d'actions collectives 2013-2015 mené sur 20 mois.



➤ **2nde transformation du bois**

A travers les actions menées par le syndicat interprofessionnel ADIB, localisé à Besançon, les entreprises de la tournerie-tabletterie ont bénéficié d'un soutien de l'Etat à hauteur de 50 000 € et du FEDER à hauteur de 49 000 € au titre du programme d'actions collectives 2013-2014 mené sur 12 mois.

Autres secteurs

D'autres programmes financés par la DIRECCTE, sur les crédits de politique industrielle ou sur les fonds européens, bénéficient à des entreprises jurassiennes bien que n'étant pas portés par des représentants locaux. C'est notamment le cas des actions menées conjointement par le pôle de compétitivité Véhicule du Futur et par PerfoEST, qui comptent parmi leurs membres les sous-traitants de rang 1 et 2 du Jura, principalement dans les secteurs du décolletage, du traitement de surface et de la plasturgie.

➤ Délais d'instruction des dossiers d'actions collectives (crédits Etat)

Dossier Etat / CPI(*)	Délai réglementaire	Délai moyen constaté
Accusé réception	60 jours	32 jours
Notification	165 jours	70 jours
Paiement	-	49 jours

* (CPI : Crédits de Politique Industrielle)



9) L'activité de la cellule de veille

L'organisation mise en place fin 2008 à la demande du gouvernement pour endiguer les effets de la crise financière et économique a été maintenue en 2013, dans un contexte de reprise économique hésitante :

- le Comité de Suivi du Refinancement de l'Économie s'est réuni à 3 reprises sous la présidence du Préfet pour un échange de vue sur la conjoncture, la situation économique et l'emploi avec l'ensemble des partenaires économiques et financiers.
- la Cellule de Veille Économique, composée du Directeur Départemental des Finances Publiques, du Secrétaire Général de la Préfecture, des Directeurs de l'URSSAF, de la Banque de France, du Travail, du Pôle 3^E de la DIRECCTE ainsi que le Procureur de la République, s'est réunie toutes les deux semaines hors période estivale pour analyser l'évolution des indicateurs économiques et mutualiser l'information sur l'activité des entreprises afin de prévenir leurs difficultés.
- L'activité de soutien aux entreprises a concerné plusieurs centaines d'entreprises :
- En médiation du crédit, la Banque de France a étudié 20 dossiers contre 11 en 2012 et une centaine en 2009.
- La CCSF a étudié 14 demandes d'échéanciers pour les créances fiscales et sociales, contre 25 en 2012 et 38 en 2009.
- La Direction du travail a été sollicitée pour environ 140 000 heures de chômage partiel soit un montant équivalent à celui de 2012.
- Enfin, l'Urssaf a accordé 630 plans de règlement contre 581 plans en 2012.

Simultanément, les comptables de la DDFiP ont procédé dans des délais raccourcis au paiement des mandats du secteur public local (5,20 jours en moyenne), notamment au profit des entreprises.

Les services de l'État ayant vocation économique se sont donc à nouveau fortement mobilisés, en relation étroite avec leurs partenaires, pour aider les entreprises à faire face aux difficultés, à préserver l'emploi et à informer sur le CICE.

10) Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

Un pacte tourné vers la compétitivité

Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi est un ensemble de 35 mesures d'une ampleur inédite, dont l'objectif principal est de favoriser la montée en gamme de notre économie.

Le pacte s'appuie sur le diagnostic de la situation de la compétitivité des entreprises françaises établi par Louis Gallois, commissaire général à l'investissement, missionné par le Premier ministre. Tout en rappelant les atouts dont dispose la France, le rapport Gallois souligne un décrochage de l'économie française caractérisé par une baisse de la part de l'industrie dans la valeur ajoutée, par un recul des entreprises françaises sur les marchés européens et par une dégradation de la balance commerciale, aujourd'hui déficitaire.

Les entreprises françaises, par manque d'innovation et mauvais positionnement, se voient contraintes de comprimer leurs coûts et leurs marges, et donc de limiter leur capacité à investir et innover pour monter en gamme. Cette situation n'est pas tenable sans sacrifier l'avenir.

Le pacte s'adresse donc à l'ensemble des forces vives du pays : l'État, les collectivités locales, les banques qui doivent financer l'économie réelle, les salariés, et au premier chef, les entreprises, à qui le Gouvernement entend donner les moyens de redynamiser l'économie française. Pour ce faire, la France dispose de nombreux atouts, dont ses pôles industriels d'excellence mondiale, ses grands groupes puissants, son tissu dynamique de PME, sa recherche et ses formations de référence internationale, ses infrastructures performantes, et surtout la qualité de sa main d'œuvre.

Le crédit impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE, mesure principale du pacte national pour la croissance, consiste en un allègement national de charges de 20Md€ permettant un regain de compétitivité des entreprises. La mise en œuvre du dispositif est prévue sur trois ans, avec un allègement de 10 Md€ dès la première année, puis 5 Md€ supplémentaires chacune des deux années suivantes.

Ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est calculé sur la masse salariale brute comprise entre 1 et 2,5 SMIC.

Les entreprises ont la possibilité de préfinancer le CICE auprès de la Banque Publique d'Investissement (BPI) ou auprès de leurs banques traditionnelles.

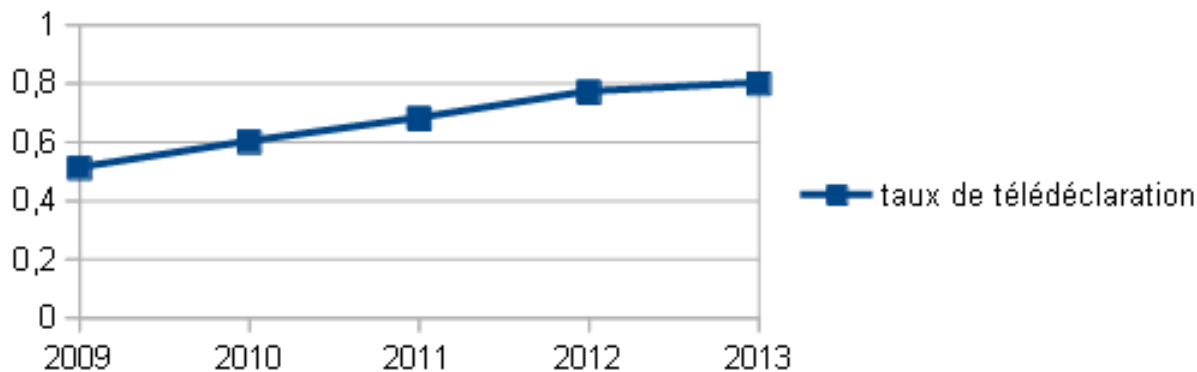
En 2013, 95 entreprises jurassiennes ont demandé le préfinancement du CICE pour un montant total de 4,4 millions d'euros.



11) Les aides à l'agriculture

Le taux de télé déclaration des dossiers de demandes d'aides au titre de la campagne PAC 2013 a, à nouveau, progressé pour atteindre près de 80 % (**77,3%** en 2012). L'objectif est d'approcher les 100 % de télé déclaration en 2014.

• Montants provisoires des aides versées à l'agriculture



En 2013, le Jura a directement soutenu l'agriculture à hauteur de **52,680 M€**.

Au titre du 1er pilier : 3 094 demandes ont été instruites en 2013 et le total provisoire des aides versées en 2013 s'élève à **37,507 M€**. Elles concernent:

- les aides surfaces, pour les droits à paiement unique, 1 822 dossiers, soit 34,040 M€.
- les aides aux ovins et caprins : 70 dossiers, soit 193 800 €.
- la prime de maintien des troupeaux de vaches allaitantes (PMTVA): 245 demandes d'aides, soit 923 000 €.
- les autres aides couplées (incluant l'aide à la production de lait de montagne, les aides aux veaux sous la mère et aux veaux biologiques, les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique, l'aide aux protéagineux): 894 demandes pour un montant de 2,349 M€.



• Bilan des installations de jeunes agriculteurs aidés en 2013

L'année 2013 enregistre un nombre de dossiers d'installation en forte hausse avec 67 dossiers validés et engagés pour un montant total de 1,287 Millions d'euros (49 dossiers ont été engagés en 2012 pour 918 000 euros). Cette hausse s'explique, d'une part, par la fin des financements sur FEADER 2007-2013 et des règles définies par l'actuel PDRH et, d'autre part, par la fin annoncée des quotas laitiers en 2015 qui ont eu pour effet d'anticiper certaines installations laitières.

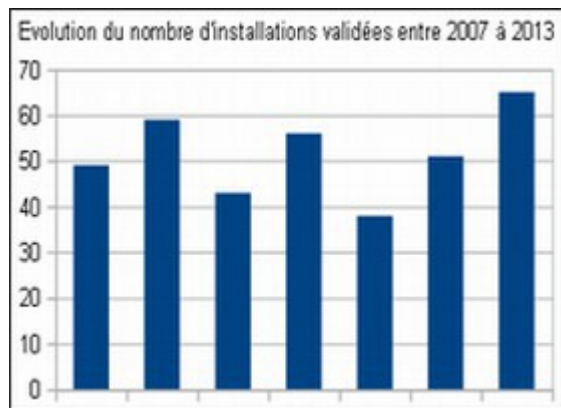
Les 67 dossiers d'installation engagés se répartissent ainsi :

- 24 dossiers en zone de montagne,
- 38 dossiers en zone défavorisée
- 5 en zone de plaine

Comme en 2012 le nombre des installations en société (GAEC ou EARL) reste élevé (75%).

Par ailleurs, la moitié des installations concerne la production laitière et le tiers des installations ont été réalisées en dehors du cadre familial.

Evolution des installations de 2007 à 2013





1) La politique d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations

a) La politique de la ville

La politique de la ville, au travers de Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), vise à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires.

Quatre villes ont signé un contrat urbain de cohésion sociale entre 2006 et 2007 ; **ces contrats concernent 11 544 habitants dans 5 quartiers** classés par niveau de priorité.

Le quartier des Mesnils Pasteur à Dole est classé en priorité 1.

Les programmations annuelles sont déclinées en thématiques d'intervention : l'accès à l'emploi et le développement économique, l'amélioration du cadre de vie, la réussite éducative, la citoyenneté et la prévention de la délinquance, la santé.

Le Jura dispose également de quatre équipes de réussite éducative à Lons le Saunier, Dole, St Claude et Morez et de 6 postes adultes relais qui exercent des fonctions de médiation entre les habitants et les institutions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La moitié de ces postes est affectée dans le quartier des Mesnils Pasteur.

Politique de la ville :

En 2013, **72 projets** ont été soutenus par l'État au titre de la politique de la ville pour **341 606 €**.

62 % des crédits ont cofinancé des projets en matière d'éducation, 8.5 % des projets dans le domaine de l'emploi et 15 % des actions favorisant le lien social, la citoyenneté et la participation à la vie publique.

S'ajoutent 83 350 € de crédits au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance en 2013.

b) La politique d'intégration (entrée dans la nationalité)

L'acquisition de la nationalité française représente l'aboutissement d'un parcours d'intégration réussi. Il a été décidé d'expérimenter la création de plates-formes interdépartementales afin de garantir un examen des demandes plus homogène sur l'ensemble du territoire national. Avec les régions Lorraine et Picardie, la Franche-Comté fait partie des sites pilotes retenus pour cette expérimentation.

C'est pourquoi, depuis le 1^{er} septembre 2013, les demandes d'acquisition de la nationalité française par décret et par mariage des personnes habitant en Franche-Comté sont instruites au sein d'une plate-forme interdépartementale située à la Préfecture du Doubs. Cette plate-forme est responsable de l'accueil des demandeurs et de l'instruction des dossiers ; les Préfets de département demeurant compétents pour décider de la suite à réserver à la demande d'acquisition pour remettre les décrets de naturalisation.

Pour mener à bien cette réforme, il a été nécessaire de terminer l'instruction de l'ensemble des demandes en cours afin que la plate-forme puisse démarrer début septembre 2013 sans stock.

c) L'égalité entre les hommes et les femmes

S'agissant de la lutte contre les violences faites aux femmes, le 4ème plan d'action départemental a été élaboré, selon 4 axes :

- l'amélioration de l'accueil, de l'information et de l'accompagnement des femmes victimes : deux accueils de jour ont été financés (Dole et à Lons le Saunier)
- la prévention des violences par la sensibilisation et la formation, y compris dès le plus jeune âge en secteur scolaire (10 établissements concernés)
- la prise en charge des auteurs afin de prévenir la récidive
- la coordination de l'ensemble des partenaires, finalisée par une convention de collaboration signée entre les associations et un protocole de suivi des dépôts de plainte.

S'agissant de l'égalité professionnelle et de la mixité des métiers, 800 élèves ont été directement touchés par les actions conduites dans le cadre de la politique en faveur de la mixité des métiers. Des séances d'information et de sensibilisation ont été organisées, un prix régional de la vocation scientifique et technique pour les filles a été décerné lors de la semaine « sciences en tout genre » et des programmes européens, notamment Cornélius, ont été mis en oeuvre.

Concernant le public adulte, un partenariat avec Pole emploi a permis de tenir six séances de formation et de remobilisation. Trois entreprises ont signé des contrats de mixité afin de favoriser l'accès des femmes aux secteurs majoritairement occupés par les hommes.

Le nombre de dossiers de fond de garantie bancaire à destination des femmes créatrices d'entreprise a augmenté de 36% en 2013 dans le Jura.

Concernant la mise en place de la politique en matière d'égalité professionnelle et de réduction des écarts en entreprise, 96% des entreprises formées ont rempli leurs obligations légales.

d) L'insertion par l'activité économique

En 2013, le Jura compte :

- 12 Ateliers Chantiers d'Insertion
- 4 Associations Intermédiaires
- 8 Entreprises d'Insertion
- 1 Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

L'ensemble des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) du département représente, pour l'année 2013, l'équivalent d'une entreprise de 728 salariés à temps plein dont 236 ETP en effectif de permanents.

➤ Caractéristiques des publics en insertion recrutés dans les SIAE

Légende correspondant aux tableaux ci-dessous :

- ACI : Ateliers Chantiers d'Insertion
- AI : Associations Intermédiaires
- CPI : Convention Promotion de l'Emploi
- DLA : Dispositif local d'accompagnement
- EI : Entreprises d'Insertion
- ETTI : Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion
- FDI : Fond Développement Insertion
- SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Économique

	Nb de SIAE conventionnées	Permanents en ETP	Salariés en insertion en ETP Heures travaillées	Total salariés en ETP
ACI	12	110	266	376
AI	4	18	67	85
EI	8	100	121	221
ETTI	1	5	41	46
TOTAL	25	233	491	728

En 2013, 2231 personnes ont effectué un parcours dans les SIAE.

➤ **Selon la typologie des publics en insertion recrutés dans les SIAE**

	Total effectif en parcours	Hommes %	Femmes %	- 26 ans %	+ 50 ans %
ACI	808	60 %	40 %	21 %	20 %
AI	900	38 %	62 %	23 %	23 %
EI	268	58 %	42 %	21 %	17 %
ETTI	255	97 %	3 %	38 %	9 %
TOTAL	2231	54%	46 %	24 %	20%

➤ **Selon le statut des publics en insertion recrutés dans les SIAE**

	Total effectif en parcours	RSA %	AUTRE %	TH %
ACI	808	53 %	37 %	10 %
AI	900	22 %	69 %	9 %
EI	293	41 %	53 %	6 %
ETTI	237	24 %	69 %	7 %
Total	2 277	35 %	56 %	9 %

A l'entrée en Ateliers-Chantiers d'Insertion, 53% des salariés en insertion sont dans le dispositif RSA alors qu'ils ne représentent que 35% de l'ensemble des publics des SIAE.

➤ **Sorties vers l'emploi des salariés en insertion issus des SIAE au 31/12/2013**

TYPE DE STRUCTURE	SORTIES EN POURCENTAGE				% de sorties en volume par type de structure
	EMPLOI DURABLE CDI -CDD / Intérim + 6 mois et + création d'entreprise	EMPLOI DE TRANSITION CDD / Intérim - 6 mois contrats aidés employeur droit commun	SORTIES POSITIVES Formations pré et qualifiantes/ embauches autre SIAE	SORTIES sans solution	
Total AI	26.4%	16.3%	26.7%	30.7%	39 %
Total ACI	14.6%	14.3%	20.8%	50.3%	42 %
Total EI	15.8%	14.9%	16.8%	52.5%	12 %
Total ETTI	32.3%	27.4%	11.3%	29.0%	7 %
TOTAL GENERAL	20.6%	16.1%	21.9%	41.4%	100.00 %

Concernant les taux de sorties à l'emploi, les résultats des chantiers d'insertion sont très proches de ceux des entreprises d'insertion.

➤ **Evolution des sorties positives des personnes en parcours d'insertion**

	Sorties dynamiques 2012	Sorties dynamiques 2013
Total ETTI	68.3	71
Total AI	71.4	69,4
Total ACI	43.7	49,7
Total EI	52.4	47,5
Total général	56.9	58,6

Sorties dynamiques = sorties emploi durable + emploi de transition + sorties positives

Malgré un contexte économique défavorable, on note une progression du nombre de sorties dynamiques entre 2012 et 2013. L'objectif cible est de 60%.

➤ **Les aides aux SIAE en 2013**

ASSOCIATIONS	MONTANT CONVENTIONNEMENT ETAT	Nb de structures bénéficiaires
Montant accompagnement ACI	237 091 €	12 ACI
Montant accompagnement AI	83 939 €	4 AI
Montant total EI dont 440 000 € de FSE	1 280 000 €	8 EI
Montant total ETTI	171 870 €	1 ETTI
Montant total FDI	43 597 €	7
Montant total CPE	74 290 €	8
Montant total DLA	62 445 €	1
TOTAL	1 953 232 €	

Les subventions représentent 10,8 % des produits des ETTI, 10,3 % des produits des AI, 15,6 % des produits des EI, et 63,9 % des produits des ACI.

➤ **Evolution des budgets de l'IAE**

Dispositifs IAE	2010	2011	2012	2013
EI Jura	111	125	128	128
ETTI Jura	3.7	3.5	3.5	3,5
AI Jura	52 000 €	52 277 €	63 939 €	83 939 €
ACI Jura	144 000 €	189 954 €	227 091 €	237 091 €
FDI	62 199 €	113 724 €	112 617 €	43 597 €

➤ **Nouvelles activités en 2013**

ALCG : Mise en place d'un atelier de confection de vêtements et création d'une marque ALCG ;
AIR : Développement de l'activité de la structure sur le secteur de Champagnole et les communes environnantes (au démarrage 6 à 7 salariés en insertion).

ASMH : Création d'une activité repassage sur Salins les Bains dans le cadre du chantier d'insertion.

e) L'hébergement des personnes défavorisées

En 2013, le parc Accueil, Hébergement et Insertion dans le Jura a proposé 417 places d'hébergement et en logement adapté ou intermédiaire pour les personnes en danger de rue ou sans logement.

- 59 places en hébergement d'urgence,
- 49 places en hébergement de stabilisation,
- 93 places en hébergement d'insertion,
- 67 places en maisons relais ou résidences d'accueil,
- 149 places en logement intermédiaire.

44 % de ces places sont implantées dans le bassin dolois, 31.6 % à Lons le Saunier et 16.8 % à St Claude.

Le service intégré d'accueil et d'orientation du Jura (SIAO) a reçu 5292 demandes en 2013 soit une augmentation de 46 % des appels au SIAO/115.

- 94 % au titre d'un hébergement d'urgence, 6 % pour un hébergement d'insertion.
- 44 % des demandes concernent le bassin de Dole, 31 % celui de Lons le Saunier et 7,5% St Claude.

Afin de favoriser l'accès au logement autonome ou le maintien en logement, les possibilités d'accompagnement social lié au logement ont été développées avec les mesures d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL).

En 2013, 56 ménages ont bénéficié de cet accompagnement de 3 à 6 mois dont 44 ménages pour favoriser l'accès au logement autonome et 12 pour le maintien dans leur logement.

Hébergement urgence familles :

La tendance principale observée dans le département depuis 2012 en matière d'hébergement d'urgence est la demande croissante des ménages avec enfants qui ne peuvent trouver une réponse adaptée dans le dispositif existant.

9 appartements famille ont été ouverts entre fin 2012 et l'été 2013 pour diversifier l'offre et répondre à ce besoin : 6 à Dole, 2 à Lons le Saunier et 1 à St Claude.

38 places supplémentaires adaptées à l'accueil des familles sont disponibles et doublent ainsi la capacité en hébergement d'urgence du département.

f) Les demandeurs d'asile : Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), Hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA)



Le dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile propose aux personnes ayant déposé un dossier à l'office français de protection des réfugiés et des apatrides une prise en charge durant l'instruction de leur demande.

Le Jura dispose de **163 places pour demandeurs d'asile**.

- **120** places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile dont **100** à Dole et **20** à Morez.
- **43** places en hébergement d'urgence des demandeurs d'asile à Dole.



Le CADA du Jura a hébergé et accompagné **159** personnes durant l'année 2013 (**51** entrées et **39** sorties).

Les familles représentent **91 %** des personnes présentes en 2013.

De la même façon, les familles ont représenté **82 %** des personnes hébergées en HUDA durant l'année 2013.

**Hébergement
d'urgence**

24h/24h 7j/7

115

2) Mettre en œuvre la politique du logement

a) Les outils de la politique du logement

Le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

Après une année 2012 consacrée au bilan du plan 2008-2013 et à l'élaboration du nouveau PDALPD, celui-ci a été validé par le comité responsable, co-présidé par le préfet et le président du Conseil Général, le 1er mars 2013.

Le PDALPD 2014-2017, intégrant le Plan Départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI) **constitue désormais le seul document relatif aux problématiques du logement** et de l'hébergement et s'adresse aux publics visés à l'article 1 de la loi du 31 mai 1990 avec une priorité aux personnes et familles sans logement, menacées d'expulsion sans relogement, confrontées à un cumul de difficultés, ainsi qu'aux personnes sans domicile et en difficulté d'insertion sociale.

Trois grandes orientations sont déclinées dans ce document, sous forme de 8 fiches-actions concernant l'adaptation et l'amélioration du parc privé et public, l'accès et le maintien des bénéficiaires dans le logement autonome et le renforcement du pilotage du plan.

L'une des actions-phares de ce plan était la création d'une agence immobilière à vocation sociale, qui a, d'ores et déjà, vu le jour sous la dénomination de SIRES 39.

La Commission de médiation DALO (droit au logement opposable)

Mise en place dans le cadre de la loi sur le droit au logement opposable (Dalo) du 5 mars 2007, cette commission a pour objet de désigner les demandeurs qu'elle reconnaît prioritaires et auxquels un logement doit être attribué en urgence. Elle détermine pour chaque demandeur, en tenant compte de ses besoins et de ses capacités, les caractéristiques de ce logement, ainsi que, le cas échéant, les mesures de diagnostic ou d'accompagnement social nécessaires

Cette commission s'est réunie 3 fois au cours de l'année et a examiné 31 dossiers dont 22 ont été déclarés prioritaires, 6 non prioritaires et 3 sans suite.

Il est à noter un fort accroissement du nombre de saisines par rapport aux années précédentes (11 en 2011 et 17 en 2012).

L'agence immobilière sociale

Une agence immobilière sociale est un outil de captation du logement privé fournissant en plus de la gestion locative habituelle, un cadre sécurisé aux propriétaires et aux locataires par un accompagnement adapté.

Suite à la signature du PDALPD, les modalités de création d'une agence immobilière sociale, action inscrite dans la fiche « mobiliser les dispositifs d'accès direct au logement » ont été travaillées durant l'année 2013 : statuts, organisation, financement.

Cette nouvelle structure dénommée SIRES Jura démarrera en janvier 2014, date de création de l'association, avec la gestion de 50 logements.

La lutte contre l'habitat indigne

En 2013, la "commission habitat indigne et indécents" est pilotée par l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et constituée de la Direction départementale des Territoires (DDT) en tant que délégation locale de l'Anah, l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, l'AJENA et Jura Habitat.

Elle s'est réunie à 8 reprises en 2013 et a examiné 22 nouveaux dossiers, correspondant à 22 logements.

18 diagnostics ont été diligentés par la commission technique (12 réalisés par Jura Habitat, 6 par la DDT/Anah et 1 par l'ARS).

Suite à ces diagnostics, 3 logements ont été classés décents et 15 logements ont été classés indécents induisant 9 médiations menées par Jura Habitat et 4 par la DDT/Anah.

Sur les 15 médiations, 6 ont conclu à un engagement du bailleur à réaliser les travaux, 5 ont échoué et 4 sont toujours en cours.

b) Le financement du logement :

Depuis le 1er janvier 2013, le département du Jura compte trois délégataires des aides à la pierre :

- le Conseil Général du Jura (CG 39), délégataire de type III depuis le 1er janvier 2013, pour une durée de 6 ans, jusqu'au 31 décembre 2018.
 - la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD), délégataire de type III depuis le 1er janvier 2013, pour une durée de 6 ans, jusqu'au 31 décembre 2018.
 - L'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA), délégataire de type II depuis le 21 mars 2008 pour une durée de 6 ans, s'achevant le 31 décembre 2013.
- Logement locatif social public :

	Objectifs			Réalizations		
	PLUS	PLAI	PLS	PLUS	PLAI	PLS
ECLA	30	13	40	0	2	0
CAGD	26	36	0	9	3	32
CONSEIL GENERAL	76	13	92	26	6	24
TOTAL JURA	132	62	132	35	11	56

➤ Aides de l'Anah pour le logement privé :

	PROPRIETAIRES OCCUPANTS		PROPRIETAIRES BAILLEURS		Ingénierie	TOTAL
	Dossiers	Montant	Dossiers	Montant	Montant	Montant
ECLA	73	330 709 €	19	280 441 €	45 713 €	656 863 €
CAGD	96	544 686 €	31	357 533 €	36 906 €	939 125 €
CONSEIL GENERAL	431	2 312 075 €	27	507 845 €	12 745 €	2 832 665 €
TOTAL JURA	600	3 187 470 €	77	1 145 819 €	95 364 €	4 428 653 €

c) Les opérations programmées de l'habitat (OPAH)

L'ANAH accompagne 4 opérations programmées de l'habitat, à savoir :

OPAH de la communauté de communes de la Plaine Jurassienne signée le 20 juillet 2009 :

La convention d'OPAH de la Plaine Jurassienne a été signée pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 19 juillet 2012. Deux avenants de prolongation ont portés la durée de cette convention à 5 ans soit jusqu'au 20 juillet 2014. L'objectif global de la convention porte sur 165 logements (100 PO et 65 PB), pour un montant de crédits ANAH de 1 100 000 € et de 225 000 € de crédits communautaires.

OPAH de la communauté d'agglomération du Grand Dole (CAGD) signée le 8 juin 2012 :

L'objectif global de la convention, sur 3 années calendaires, portera sur 321 logements (240 PO et 81 PB), pour un montant de crédits ANAH de 1 065 000 € et de 300 000 € de crédits communautaires permettant la réalisation d'un volume de travaux de près de 8 millions d'euros.

OPAH des communautés de communes de Champagnole et Nozeroy signée le 9 juillet 2012 :

L'objectif global de la convention porte sur 310 à 350 logements (240 à 270 PO et 70 à 80 PB), pour un montant de crédits ANAH de 1 900 000 € et de 300 000 € de crédits communautaires permettant la réalisation d'un volume de travaux de plus de 7 millions d'euros.

Opération programmée de l'habitat - Renouvellement urbain (OPAH-RU) de l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) signée le 30 novembre 2012 :

L'objectif global de la convention porte sur 340 logements dont 235 pour des PO et 105 pour des PB, pour un montant de crédits ANAH de 2 947 390 € et de 460 000 € de crédits communautaires permettant la réalisation d'un volume de travaux de près de 10 millions d'euros.

d) La rénovation énergétique

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat, lancé en septembre 2013, permet d'être mieux informé, de bénéficier de financements adaptés à sa situation et de faire d'importantes économies d'énergie.

Pour changer sa chaudière, installer des fenêtres à double vitrage, isoler sa toiture, son sol ou ses murs, un dispositif complet d'accompagnement et d'aides financières est aujourd'hui disponible pour les propriétaires.

Annoncé en mars 2013 par le Président de la République, ce plan présente un objectif ambitieux : rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017, et diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à horizon 2020.

Il répond au triple enjeu de la rénovation énergétique :

- **écologique** : réduire les consommations d'énergie pour lutter contre le dérèglement climatique ;
- **social** : lutter contre la précarité énergétique et réduire les charges qui pèsent sur les ménages ;
- **économique** : soutenir le développement de la filière rénovation énergétique, et plus généralement l'activité dans le bâtiment, secteur créateur d'emplois non délocalisables.

Des démarches simplifiées

- **Un n° Azur : 0810 140 240 (prix d'un appel local)** : pour répondre aux questions que se posent les particuliers et orienter chacun, en fonction de sa situation et de ses besoins, vers les Points rénovation info service (PRIS) les plus proches.
- **Un site internet dédié www.renovation-info-service.gouv.fr** : pour permettre aux particuliers de prendre directement rendez-vous avec un conseiller des Points rénovation info service du Jura.

Le Plan national de Rénovation Énergétique de l'Habitat s'appuie sur un réseau de PRIS pour informer les particuliers sur l'ensemble des aides financières et fiscales en faveur de la rénovation énergétique. Dans le département du Jura, l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil) et l'Espace Info Énergie Ajena constituent ces points PRIS.

De nombreuses aides financières et fiscales existent pour financer des travaux de rénovation énergétique, qu'il s'agisse des subventions de l'Anah, des collectivités (Conseil Général, Conseil Régional,...), de prêts avantageux tels l'éco-prêt ou encore d'avantages fiscaux sous forme de crédits d'impôt.

Toutes ces aides répondent aujourd'hui à une même logique : améliorer efficacement la performance énergétique des bâtiments.

Depuis le lancement de la campagne nationale le 21 septembre 2013 et jusqu'au 31 décembre 2013 les PRIS du Jura ont été contactés par environ 350 propriétaires occupants pour des travaux d'économie d'énergie.



e) La rénovation urbaine

2013 est la dernière année de programmation pour les programmes ANRU existant. A ce titre, 2013 a été marquée par les dernières négociations en vue de finaliser les derniers engagements.



Les travaux et paiements s'étaleront sur la prochaine année.

➤ Dole - Les Mesnils Pasteur :

Montant de travaux = environ **60 millions €** - montant de subventions ANRU = **14,164 millions €**

➤ Morez - Villedieu - Le Puits :

Montant de travaux = environ **20 millions €** - montant de subventions ANRU = **3,780 millions €**

➤ Saint Claude - Les Avignonnets :

Montant de travaux = environ **7 millions €** - montant subventions ANRU = **1,1 million €**

➤ Lons-le-Saunier - Marjorie les Mouillères :

Montant de travaux = environ **13,7 millions €** montant subventions ANRU = **3 millions €**

f) La politique de mise en accessibilité

Sous commission départementale : **12 réunions** - **9** dossiers ERP 1ère catégorie = **9** avis favorables - **33** dérogations dont : **24** avis favorables, **7** avis défavorables, **2** dossiers ajournés

➤ Commissions d'arrondissement :

Commission d'arrondissement de :	Nbre de réunions	Nbre de dossiers	Nbre d'avis favorables	Nbre d'avis défavorables	Nbre dossiers ajournés
Lons-le-Saunier	12	129	120	6	3
Dole	13	59	53	4	2
Saint-Claude	8	28	18	2	8
TOTAL	33	216	191	12	13

Mise en œuvre de la circulaire du 3 janvier 2013 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées :

Disposition 1 : achever la phase de programmation et de planification

➤ Un courrier a été adressé aux AOT (Autorités organisatrices de transport) qui n'ont pas encore finalisé leur SDA (Schéma directeur d'accessibilité) ;

➤ Un courrier a été adressé aux communes qui n'ont pas encore engagé la démarche du PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics).

Disposition 2 : améliorer les procédures

La formation des membres de la sous-commission départementale d'accessibilité est prévue en septembre 2014 ;

➤ Un courrier a été adressé à tous les maires en leur rappelant leur rôle dans les procédures d'autorisation de travaux et d'ouverture des Établissements Recevant du Public (ERP).

Disposition 3 : dresser un état des lieux de la mise en accessibilité

➤ Un courrier a été adressé au conseil général pour actualiser les données relatives aux diagnostics des ERP ;

➤ Des enquêtes en ligne ont été saisies par les différents propriétaires ou gestionnaires d'ERP : l'État, le conseil général, les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) et la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

Disposition 4 : accompagner la mise en conformité

➤ L'accessibilité a été retenue comme priorité de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) en 2013

➤ Le bilan 2012 des commissions d'accessibilité a été présenté à la commission permanente du CDCPH (Conseil départemental consultatif des personnes handicapées) en novembre 2013.

➤ Appel à projets national intitulé « Recueil de belles pratiques et de bons usages en matière d'accessibilité de la cité ».

Cet appel à projets avait pour but de valoriser les réalisations exemplaires en matière d'accessibilité. Une seule candidature a été reçue dans le Jura pour un ERP : « La maison de La vache qui rit ». Le jury départemental comprenant des associations de personnes handicapées a retenu cette candidature et l'a transmise à la délégation ministérielle à l'accessibilité.

3) Promouvoir de la jeunesse

a) Favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leurs parcours

Dans le Jura, l'Etat (DDSCPP) anime un partenariat solide entre les acteurs associatifs (Information Jeunesse Jura notamment), le Conseil général et la Caisse d'allocations familiales dans l'objectif de sécuriser les parcours des jeunes vers l'autonomie.



Dans un département rural et montagnard, ce partenariat est nécessaire. Il permet de mettre en commun des moyens, notamment financiers, et d'accompagner les acteurs dans des actions variées, le tout, dans le respect de priorités partagées.

Certaines de ces priorités sont reprises dans le « plan d'action jeunesse » régional validé en 2013.

L'accent est mis sur :

- L'accompagnement des projets des jeunes par les acteurs locaux.
- L'autonomie croissante accordée aux jeunes porteurs de projet (« contrats objectif jeunesse » à partir de 11 ans et du collège ; 6 points information jeunesse pour accompagner).
- Le soutien aux jeunes actifs ou travailleurs étudiants (bourses pour l'obtention du BAFA, journées « jobs cet été »)
- La découverte par les jeunes de pratiques peu coûteuses (loisirs / vacances / chantiers) qu'ils pourront poursuivre de manière autonome, quelle que soit leur situation sociale.
- La mobilité géographique en lien avec la prévention des conduites à risques. Grâce au partenariat Etat-Conseil Général-Caf-réseau information jeunesse, ce sont 450 bourses individuelles sous condition de ressources qui ont été attribuées pour que de jeunes jurassiens puissent obtenir le permis B en même temps que le premier diplôme de secourisme PSC1.
- 145 bourses qui ont été attribuées pour le passage du Brevet de sécurité routière (BSR) en même temps que le PSC1.



b) Lutter contre le décrochage scolaire



En 2013, la direction des services départementaux de l'Education Nationale du Jura a mis l'accent sur la prévention du décrochage scolaire en complétant le maillage du département déjà doté de deux dispositifs relais – classes-relais – par l'ouverture d'une 3ème classe relais basée à Lons le Saunier.

L'ensemble du territoire peut ainsi être couvert ; chacune des trois classes relais accueille des élèves qui proviennent d'environ 10 collèges publics et privés.

Les dispositifs relais constituent un des moyens de lutte contre la marginalisation scolaire et sociale des jeunes soumis à l'obligation scolaire.

A ce titre, ils doivent contribuer à réduire les sorties sans diplôme et les sorties précoces des systèmes de formation

Les dispositifs relais s'adressent à des jeunes entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme non justifié, problème de comportement aboutissant à des exclusions... ou extrême passivité instaurant un processus d'échec et d'abandon.

Ils ne se substituent pas aux dispositifs d'enseignement adaptés, aux dispositifs pour les élèves relevant du handicap, ni aux mesures prévues pour l'accueil des élèves nouvellement arrivés en France.

La classe relais doit permettre un réinvestissement des apprentissages, viser à la maîtrise du socle commun de compétences, culture, l'appropriation des règles de vie sociale et scolaire.

La classe relais vise le retour réussi de l'élève dans des formations de droit commun.

- Les conventions nécessaires à la création de classes relais .

Les locaux des classes relais sont volontairement situés à l'extérieur d'un collège. Ils font l'objet d'une convention avec les municipalités qui les mettent à disposition.

Le Conseil Général conventionne également avec l'Education Nationale pour la prise en charge des coûts de fonctionnement.

Une convention signée avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse permet la mise à disposition d'un temps d'éducateur PJJ.

- Bilan des classes relais

Bilan des effectifs pris en charge Classe relais du Jura - 2012 - 2013	
Classe relais Jura Nord Dole	37
Classe relais Haut Jura Saint-Claude	24
Total	61
Classe relais Jura Sud Lons le Saunier Ouverture : 09/ 13 Au 1^{er} mai 2014	11 élèves déjà accueillis

Les moyens humains mis à disposition par l'Education Nationale sur les classes relais :

- 3 ETP coordonnateurs (enseignant du 1^{er} ou 2nde degré)
- 3,75 AED + 1 AED pour l'internat relais
- du temps de service pour l'assistante sociale, le conseiller d'orientation psychologue, le médecin scolaire, le psychologue scolaire
- des heures d'enseignement.

Objectifs des classes
relais :

RE-SCOLARISATION

RE-SOCIALISATION

L'ouverture d'un internat relais à Dole en décembre 2013

La classe relais de Dole a construit un projet **d'internat relais** « hors les murs » qui consiste en la mutualisation d'une maison avec les PEP et la sauvegarde de l'enfance.

Un conventionnement a été réalisé entre le rectorat, le Conseil Général, la municipalité et les associations.

Cet accueil en internat prolonge la démarche d'aide, la scolarisation entreprise au sein de la classe relais. Il permet une prise en charge éducative globale et peut répondre à des situations de crises ou à risques.

Au 1^{er} mai 2014, soit 6 mois après ouverture de l'internat, l'internat a permis à 13 jeunes de bénéficier de 121 nuitées.

c) Encourager l'engagement des jeunes dans la vie publique



Le service civique

Différents dispositifs encouragent les jeunes qui souhaitent prendre des responsabilités, dans un groupe et dans la vie publique :

- les conseils locaux de jeunes qui associent les jeunes mineurs à la prise de décision et les préparent à prendre des responsabilités publiques.
- les juniors associations, qui permettent à de jeunes mineurs d'exercer les fonctions de président, trésorier, ou secrétaire d'une association en toute sécurité juridique.
- Les projets de jeunes sont encouragés et des points d'appui sont labellisés. Certains des projets de jeunes sont financés directement après passage devant une commission qui réunit la DDCSPP, la CAF, le conseil Général et Information Jeunesse Jura (poursuite du programme « envie d'agir »).

116 jeunes ont démarré un Service civique dans le Jura depuis 2011 (39 démarrages en 2013) pour des missions aussi variées que l'aide aux personnes en difficulté, la gestion de la faune sauvage ou la médiation culturelle.

Parmi ces 116, 75 sont des filles (60,5%), 35 (+ de 30%) n'avaient aucun diplôme ou un niveau de qualification inférieur ou égal au CAP (V-infra V).

Ces jeunes en service civique ont été invités à suivre des formations gratuites sur des sujets tels que la conduite de réunion ou les institutions françaises et européennes. Leurs tuteurs bénéficient également de journées de formations, pour aider les jeunes volontaires à construire leur projet professionnel.



Le Contrat d'Engagement Educatif :

Le Contrat d'Engagement Educatif (CEE) permet aux jeunes dès 17 ans d'intervenir auprès des enfants, dans les équipes des accueils de loisirs et de séjours de vacances contre une rétribution symbolique (minimum 2,5 fois le SMIC horaire par jour).

Depuis 2 ans, les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs ont interrogé les services de l'Etat pour concilier l'organisation des séjours de vacances avec hébergement (et la surveillance des enfants) avec le nécessaire respect des temps de repos des jeunes en CEE. Une fiche technique a été réalisée par la DDCSPP et l'UT DIRECCTE pour faire le point réglementaire et accompagner les associations sur ce point complexe.



4) Accompagner les milieux associatifs et les manifestations sportives

La Déléguée Départementale à la Vie Associative anime la Mission d'accueil et d'information des associations (MAÏA). La Maïa regroupe les acteurs institutionnels relais des associations tels que des services de l'État, les 2 centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) départementaux, l'URSSAF, les collectivités intéressées ou encore les organismes gestionnaires des droits d'auteurs.

En 2013, en plus des réponses au quotidien apportées par les services, un deuxième CRIB associatif a été labellisé pour répondre aux demandes des associations et une lettre de la Maïa consacrée à l'organisation de l'assemblée générale statutaire est parue.

A l'articulation des manifestations sportives et de l'aide à la vie Associative, une fiche réglementaire sur l'organisation des buvettes avec vente de boissons alcooliques

a également été conçue et transmise aux clubs sportifs et aux mairies par les services de la DDCSPP.

Des conseils réguliers ont été apportés par les services de la préfecture et de la DDCSPP à l'occasion du dépôt de plus de 150 déclarations et demandes d'autorisations de manifestations sportives.

Par ailleurs, un groupe qui réunit les services de l'Etat concernés (DREAL/DDT/Préfecture/DDCSPP) travaille à l'accompagnement des organisations sportives qui traversent ou se déroulent dans des espaces naturels protégés, qu'il s'agisse de manifestations inscrites au calendrier international comme *La Transjurassienne*, ou d'événements de moindre envergure, qui participent également à la promotion de l'activité physique et du sport auprès de tous.



5) Faire vivre le devoir de mémoire

L'office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Jura intervient lors de cérémonies, expositions, concours et actions mémorielles. Il apporte également un soutien aux anciens combattants et à leurs familles au titre de la reconnaissance et de la solidarité.

En 2013, le service départemental de l'ONACVG a participé à la préparation des commémorations du centenaire de la 1^{ère} Guerre Mondiale et du 70^{ème} anniversaire de la seconde guerre mondiale au travers des deux comités départementaux.

L'ONACVG du Jura a délivré 121 cartes du combattant relevant de toutes les générations du feu, 14

titres de reconnaissance de la nation, 103 cartes de veuves d'anciens combattants et 12 cartes d'invalidité.

Sa commission porte drapeau a attribué 24 diplômes d'honneur pour l'année.

Les aides financières attribuées par les 4 commissions sociales annuelles ont concerné 139 personnes (anciens combattants, veuves, pupilles de la nation) pour un montant global de 170 000 €, dont 84 700 € pour 121 personnes en vue du maintien à domicile des personnes âgées.

Des allocations aux anciens supplétifs ou victimes de captivités en Algérie ont été apportées pour 3 959 € (6 dossiers).



mémoire et solidarité





1) La recherche d'une structuration équilibrée des territoires : l'intercommunalité

L'année 2013 a été consacrée à la répartition des sièges des conseillers communautaires entre les communes membres des communautés de communes et communautés d'agglomération.

La répartition a fait l'objet d'un arrêté pour chaque EPCI après avoir vérifié dans chaque cas si les communes membres avaient décidé d'un commun accord de retenir le nombre de sièges fixé par la loi ou si elles demandaient une dérogation dans le cadre d'un accord local. Il est à noter que depuis sont intervenus² :

- 20 arrêtés ont été pris dans le cadre d'un accord local
- 4 arrêtés ont été pris selon les critères fixés par la loi à défaut d'accord local

Par ailleurs, il a été mis fin à l'exercice des compétences de la communauté de communes du Premier Plateau après liquidation des comptes par le comptable.

Les cinq syndicats suivants ont également été dissous :

- Syndicat intercommunal d'aménagement des vallées de l'Orain supérieur et la Grozonne
- Syndicat intercommunal d'assainissement de la Clauge
- SIVOS de Bletterans
- Syndicat intercommunal de calibrage et d'assainissement de la vallée de l'Orain
- Syndicat intercommunal de la Haute Joux

Un syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Dole a été créé après consultation de la CDCI.

Au 31 décembre 2013, le Jura compte :

- 2 communautés d'agglomération
- 22 communautés de communes
- 140 syndicats intercommunaux
- 25 syndicats mixtes fermés
- 8 syndicats mixtes ouverts
- 1 pôle métropolitain centre Franche-Comté*
- 0 commune isolée

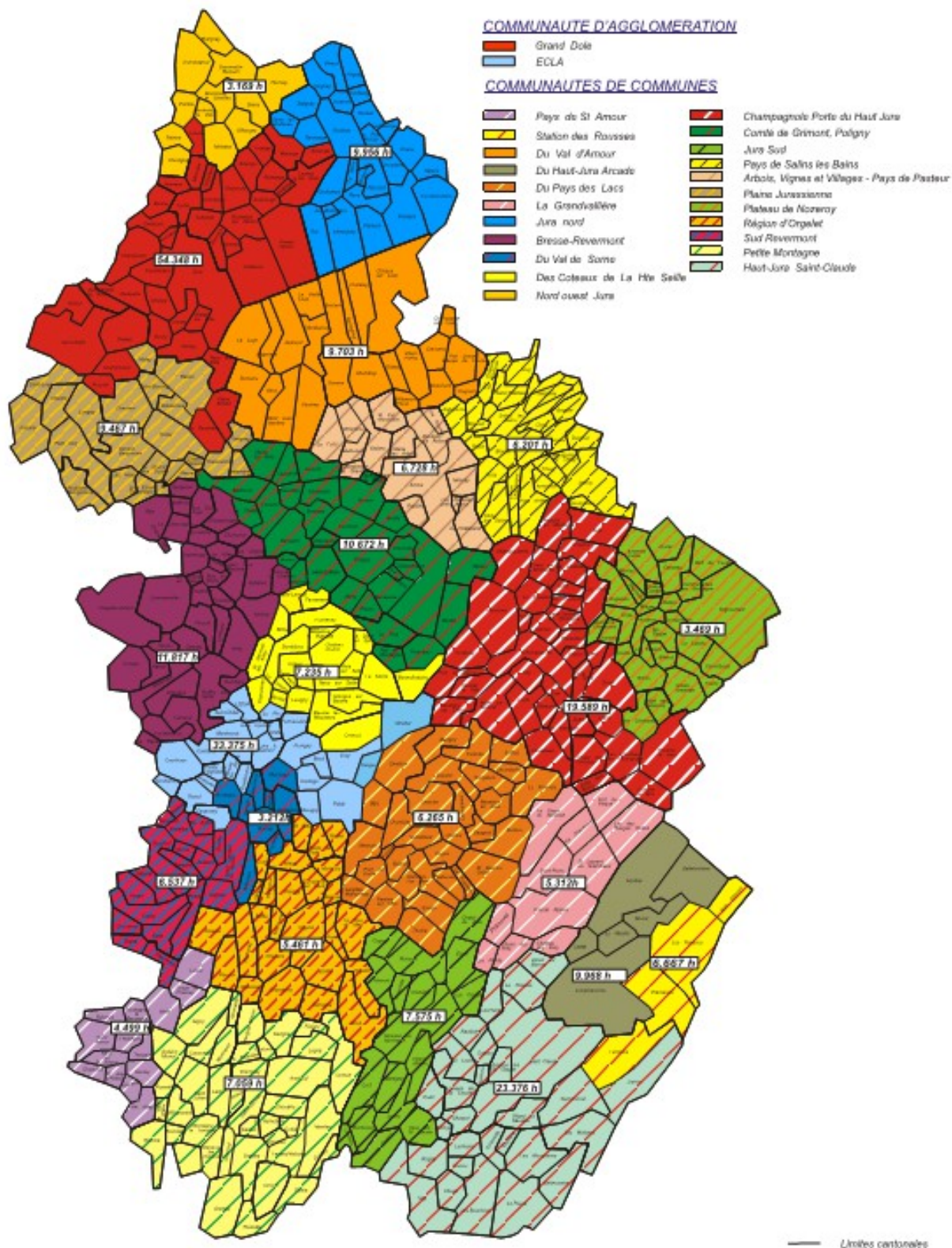
* le pôle métropolitain a son siège à Besançon mais les 2 communautés d'agglomération du Jura en sont membres

² Il est à noter que dans sa décision n° 2014-405 QPC du 20 juin 2014, le Conseil Constitutionnel a jugé le deuxième alinéa du paragraphe I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT inconstitutionnel (accord sur la répartition des sièges en tenant compte de la population et dérogation au principe de proportionnalité).

Toutefois, le Conseil a estimé que la remise en cause immédiate de la répartition des sièges dans l'ensemble des communautés de communes et des communautés d'agglomération entraînerait des conséquences manifestement excessives. Aussi a-t-il prévu cette remise en cause dans deux cas seulement : d'une part, pour les instances en cours et, d'autre part, dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération au sein desquelles le conseil municipal d'au moins une des communes membres est, postérieurement à la date de la publication de la décision, partiellement ou intégralement renouvelé.

La composition de la CDCI a été renouvelée en juin 2014 et sera installée en octobre 2014.
 Le rôle de cette commission sera stratégique dans le cadre de la prochaine révision du schéma départemental de coopération intercommunale.

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE DU JURA AU 1ER JANVIER 2014



2) Le soutien à l'investissement des collectivités territoriales

a) La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en 2013 : près de 6 M€ pour le Jura

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011. Elle résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR). La DETR permet à l'État de soutenir les collectivités territoriales dans leurs investissements.

Pour le département du Jura, l'enveloppe DETR pour 2013 était de **5 859 463€**.

A la suite de l'appel à projet 214 dossiers ont été reçus dont 176 ont été retenus soit 82 %. Cela a permis de soutenir les investissements de 148 collectivités territoriales.

La commission des élus avait adopté six axes prioritaires d'intervention pour 2013 répartis comme suit :

- **Construction de groupes scolaires : 38.6 %** de l'enveloppe pour un montant de 2 263 145€ ;
- **Projets à vocation économique : 29 %** de l'enveloppe pour un montant de 1 716 360€ ;
- **Autres bâtiments publics : 20 %** de l'enveloppe pour un montant de 1 167 053 €

- **Etudes de faisabilité / ingénierie territoriale** : cet axe regroupe l'ensemble des études « **urbanisme** » (48 dossiers) pour un montant de 354 127 € (6%), **Eau commande groupée** (46 dossiers) pour un montant de 86 937 € (1.48%), **Eau /SIEA Beaufort** pour un montant de 24 530 € (0.4%), **Assainissement** pour un montant de 12.130 € (0.2%) et enfin le **PLUi du val d'amour** pour un montant de 50 000 € (0.8%). L'ensemble de cet axe représente **9.6%** de l'enveloppe pour un montant de 572 342 €.

- **Maisons de santé pluridisciplinaires: 1.6%** de l'enveloppe pour un montant de 98 247 €

- **Travaux urgents de sécurité : 0.7%** de l'enveloppe pour un montant de 42 316 €

b) Les Pôles d'excellence rurale – 2^{ème} génération

2 projets de Pôle d'excellence rurale pour le département du Jura ont été sélectionnés à l'occasion de la 2^{ème} vague de labellisation des PER par décret le 25 août 2011.

Le premier projet concerne « **Les services du bien vieillir en milieu rural** » porté par le **Syndicat mixte SCOT du Pays Lédonien**. Il vise à « répondre aux besoins des populations dans le domaine des services au public en fonction de l'évolution des territoires ». Il développe une nouvelle approche du vieillissement dans les territoires.

6 opérations en cours de réalisation composent ce projet : un pôle d'animation et de services à **Crançot**, un espace d'accueil, de services et d'animation à **Saint Amour**, un espace dédié à l'accueil, à l'animation et aux services à **Macornay**, un pôle de services et d'animation à **Commenailles**, un accueil de jour à **Cousance** et un espace de rencontre entre étudiants et personnes âgées au Lycée Agricole de Mancy à **Lons le Saunier**.

Le coût total pour ce PER est de **4 031 834 €** dont **1 124 623 €** pris en charge par le Fond Ministériel de Mutualisation.

Le deuxième projet concerne les « Cascades du Hérisson : mise en sécurité et valorisation de l'accueil », porté par la **Communauté de Communes du Pays des Lacs**. Ce projet s'inscrit dans la politique de développement touristique et par conséquent économique du territoire et de valorisation du site particulier que constituent les cascades du Hérisson.

8 opérations en cours de réalisation composent ce projet : une restauration d'un chemin de grande randonnée, une refonte du système de balisage, un nouveau système de contribution payante, une requalification paysagère, un renouvellement scénographique, un accueil des personnes à mobilité réduite et la mise en valeur d'un site en ruine.

Le coût total pour ce PER est de **2 176 000 €** dont **1 088 000 €** prise en charge par le FMM.

c) Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

117 projets subventionnés en partie par du FEDER ont concerné le département du **Jura** sur la période du programme opérationnel **2007/2013**. Ces 117 opérations représentent un montant de **18 653 870 €** répartis selon 4 axes prioritaires. Sur les 117 opérations, **24** ont été programmées en **2013** pour un montant FEDER de **4 339 320 €**.

Le FEDER a par exemple soutenu le projet de **Raccordement des collèges du Jura éligibles à un réseau de fibre optique pour l'accès au très haut-débit**. Ce projet est porté par le Conseil Général du Jura qui s'est engagé dans le développement des usages du numérique pédagogique dans les collèges, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Besançon. Pour ce faire, le Département procède au déploiement dans les collèges publics de stations de travail et de matériels informatiques. Le but est d'équiper à la rentrée 2014-2015 l'ensemble des collégiens à leurs entrées en 6ème d'une tablette numérique individuelle. Dans ce contexte le département entend mettre en œuvre une liaison optique sur 22 sites.

Coût total éligible de l'opération : 1 000 000 € dont 200 000 € de FEDER.



CONCOURS FINANCIERS AUX COLLECTIVITES		2 013
DGF des communes (1)		51 506 323
DGF des EPCI (dotation interco et dotation compensation)		21 477 037
DGF Département		54 383 689
DNP - Dotation Nationale de Péréquation		1 690 439
DSI - Dotation spéciale instituteurs		16 848
DEL - Dotation élu local		1 244 665
Sous-total		130 319 001
DETR		5 859 463
DGE des départements		1 808 292
FNADT- Fonds national d'Aménagement de Développement du Territoire		578 016
FNADT Massif		874 029
TDIL - Réserves parlementaires		708 081
Fonds d'aide à l'investissement des SDIS		0
FCTVA - Fonds de compensation de la TVA		19 284 409
Produit des amendes de police (sécurité routière) +radars automatiques		1 517 805
Sous-total		30 630 095
DDEC - Dotation Départementale d'Equipement des Collèges		1 259 991
DGD du département - Dotation Générale de Décentralisation		1 691 891
DGD assurances -Dotation Générale de Décentralisation		0
DGD urbanisme -Dotation Générale de Décentralisation		172 360
DGD Aéroports -Dotation Générale de Décentralisation		19 422
DGD transport urbain - Dotation Générale de Décentralisation		24 757
Dotation titres sécurisés		80 480
FMDI -Fonds Compensation pour l'Insertion		1 494 457
TIPP (Compensation RMI - RSA)		9 214 411
Sous-total		13 957 769
FDPTP - Fonds Départemental de PéréquationTaxe Professionnelle (répartition aux collectivités décidée par le conseil général)		3 606 823
Fonds de péréquation des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement réparti aux communes de - de 5 000 habitants		3 229 759
DMTO - Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux des départements reversé au département du Jura		2 620 674
FNGIR - Fonds national de garantie individuel des ressources		8 189 397
FPIC - Fonds de péréquation intercommunale (2)		1 112 633
Sous-total		18 759 286
DCRTP - dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle		9 372 304
Allocations compensatrices 4 taxes versées aux collectivités		12 737 101
Sous-total		22 109 405
TOTAL GENERAL		215 775 556
(1) La DGF des communes comprend:		
. la dotation forfaitaire		
. la dotation de solidarité urbaine		
. la dotation de solidarité rurale		
. la dotation touristique		
(2) FPIC - La loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une partie des ressources intercommunales et communales pour les reverser à des ensembles intercommunaux moins favorisés.		
- Prélèvements à certains ensembles intercommunaux pour un montant global de 600 777 €		
- Versements à certains ensembles intercommunaux d'un montant global de 1 112 633 €		



1) La préservation des milieux naturels et de la biodiversité

a) Natura 2000 dans le département en quelques chiffres :



- 110.560 ha concernés (22% de la surface du département),
- 28 sites,
- 8 structures animatrices (9,5 ETP),
- 46 contrats Natura 2000 qui représentent 500 ha pour un montant total de subvention de 1,614 M€ sur la durée des contrats,
- 22 chartes signées qui représentent 4,084 ha soit 40 000 € de crédits de Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

b) La Stratégie de création d'aires Protégées – une importance réaffirmée dans le cadre de la conférence environnementale pour la transition écologique.

La Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées (SCAP) terrestres métropolitaines constitue un des chantiers prioritaires du Grenelle de l'Environnement. La loi du 3 août 2009, dite loi Grenelle 1, confirme en effet l'impulsion d'une politique ambitieuse de renforcement du réseau d'aires protégées avec l'objectif de placer, d'ici 10 ans, 2% au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte. Cette stratégie concourt à l'objectif de réduire la perte de la biodiversité et de la géodiversité à l'échelle nationale, par la création de nouvelles zones réglementaires : Arrêté Préfectoral de Biotope et de Géotope, Réserve Naturelle Nationale et Régionale, Cœur de Parc National comblant les lacunes du réseau actuel.

Dans le cadre de la SCAP, les services de l'Etat ont procédé à la révision des arrêtés préfectoraux de protection de biotope du faucon pèlerin du 2 juin 1982 et du hibou grand duc du 12 novembre 1996.

L'arrêté préfectoral de protection de biotope « corniches calcaires du Jura » a été signé le 5 juillet 2013. Il vise à garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à la reproduction, l'alimentation, au repos et la survie d'un certain nombre d'oiseaux rupestres : Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), Grand Duc d'Europe (*Bubo bubo*), Harle bièvre (*Mergus merganser*), Grand corbeau (*Corvus corax*), Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), Choucas des tours (*Corvus monedula*), Martinet à ventre blanc (*Tachymarptis melba*), Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*), Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*).



c) Les opérations coordonnées de la police de l'environnement

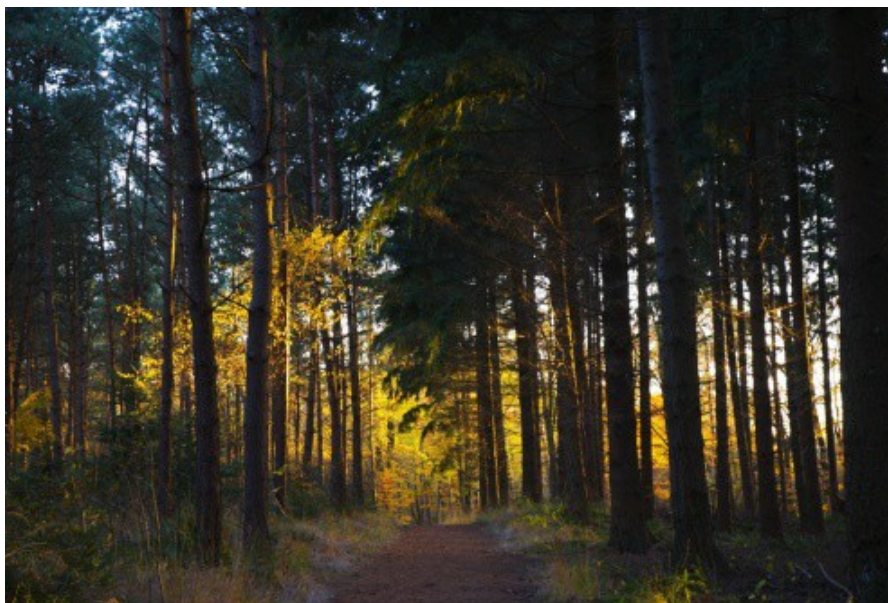
Organisées chaque année dans le cadre de la MISEN (Mission Inter-services Eau et Nature), les opérations coordonnées réunissent les services en charge de la police de l'environnement dans le département. En 2013 ont été organisées deux opérations coordonnées :

1. **au printemps** : Opération coordonnée « Rivière d'Ain » le 30 juin 2013. Les services de police de l'environnement ont parcouru les vallées de la Valouse, du Valouson et les lacs sur la rivière d'Ain, pour sensibiliser les usagers des milieux naturels aux enjeux de préservation de l'eau et de la biodiversité, et étudier l'état du bassin versant.
2. **à l'automne** : Opération "sécurité à la chasse" le 16 novembre 2013. Le secteur choisi était la région de Salins-les-Bains.

Les objectifs principaux de l'opération étaient de contrôler :

1. l'application des mesures de sécurité à la chasse ;
2. le respect de la réglementation de la chasse ;
3. la circulation des véhicules à moteur ;

Ont participé à ces opérations coordonnées par la DDT, ont participé à ces opérations l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, l'Office National des Forêts, la gendarmerie.



d) Les grands prédateurs

Afin de partager les enjeux liés à la présence de grands prédateurs dans le massif jurassien, l'année 2013 a vu la **création d'un comité départemental de suivi des grands prédateurs**.

Le massif jurassien concentre en effet 70 % des aires de présence régulière de l'espèce lynx de l'est de la France ; les autres aires de répartition se divisant entre les Vosges et les Alpes du Nord.

Des problèmes liés à la présence du Lynx se font jour dans le département. Notamment, depuis plusieurs années, des exploitations agricoles sont attaquées.

Le comité départemental de suivi des grands prédateurs est un lieu d'échanges privilégié entre les différents acteurs concernés par cette problématique. C'est aussi un lieu de proposition afin d'aider le préfet à prendre des décisions sur la politique de gestion, sur la politique d'indemnisation, sur les outils à disposition pour prévenir les dégâts, sur la pédagogie et la communication à appliquer dans ce domaine comme dans d'autres quand il s'agit d'environnement.

S'agissant du loup, sa présence dans le massif du Jura demeure sporadique. Néanmoins, l'année 2013 a été également marquée par trois attaques de loup durant l'été sur une exploitation agricole du Haut-Jura. Depuis un certain nombre d'observations visuelles, qualifiées de « loup non exclu », ont été réalisées dans le département.



Au-delà de la création du comité départemental de suivi des grands prédateurs, il convient de citer :

- la mise en place d'une expérimentation visant à tester un protocole de protection d'un parc ovin avec la participation des élèves du Centre de Formation d'Apprentis Agricole de Montmorot
- la rédaction d'une fiche-réflexe loup dans le cadre du comité permanent biodiversité de la MISEN.

e) Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2013-2019

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), obligatoire depuis la loi chasse de juillet 2000, est un document prévisionnel qui fixe le cadre de l'activité de chasse dans un département pour une durée de 6 années.

Le rôle des services de l'État dans la révision du SDGC est de s'assurer que le schéma est établi dans la concertation et respecte le cadre réglementaire défini dans l'Article L425-2 du Code de l'environnement.

Le SDGC 2007-2013 arrivant à échéance, le nouveau SDGC 2013-2019 établi par la FDCJ a été validé en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage le 5 avril 2013 et approuvé par arrêté préfectoral le 2 juillet 2013.

f) La gestion de la forêt

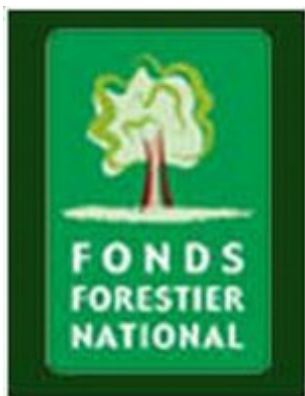
La forêt couvre environ 49 % du territoire du département du Jura (source DRAAF) et se caractérise par une grande diversité de forêts, une multitude de peuplements, une prédominance des forêts communales et un morcellement important de la forêt privée.

Le morcellement important en forêt privée et les difficultés d'accessibilité dans certains secteurs sont à l'origine d'une sous- mobilisation de la ressource bois. Dans ce contexte, l'amélioration de la desserte forestière est un enjeu majeur pour l'approvisionnement de la filière et le développement de ce secteur économique.

L'État et l'Union européenne à travers des mesures de soutien à la desserte forestière financées dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) contribuent à favoriser la mobilisation de cette ressource (mesure 125A). 16 dossiers ont été financés en 2013 pour un montant d'aide de 330 000 euros.



Le Fonds Forestier National (FFN) a été créé en 1946 pour permettre une gestion plus dynamique des forêts françaises et pour aider la filière bois à se développer. Il était alimenté par une taxe parafiscale sur les produits forestiers. Supprimé en 2000, il a été remplacé par des subventions de l'État.



Parmi les modalités d'aides du FFN, les prêts en travaux permettent aux communes de bénéficier de reboisements pris en charge par le FFN, celui-ci étant remboursé par un prélèvement de 50 % des restes de bois.

Par circulaire en date du 24 mai 2011, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est engagé dans une démarche de remboursement par anticipation, de transformation en prêt en numéraire ou encore de résiliation des anciens prêts du FFN, sous forme de travaux exécutés par l'État.

Cette démarche a nécessité une mobilisation importante des services de l'État pendant toute l'année 2013 : réalisation d'une cartographie de l'ensemble des parcelles concernées par les contrats FFN, travail de coordination avec l'ONF pour la réalisation d'un bilan technique et économique approfondi sur la base duquel les créances étaient recalculées en tenant compte des capacités productives réelles des peuplements, calcul de l'abattement, consultation des communes concernées, instruction des dossiers jusqu'à émission par la trésorerie générale du titre de reversement aux communes concernées.

Dans le Jura 80 communes forestières étaient concernées par des prêts du FFN. Grâce à la collaboration de l'ONF et de l'association des communes forestières, l'ensemble des prêts a pu être soldé.

Une dette de 2 872 089 € a été résorbée sur l'ensemble du département.

2) La participation du public

Le principe de participation du public, principe à valeur constitutionnelle, permet à toute personne d'être associée à l'élaboration des décisions publiques ayant un impact sur l'environnement, en formulant ses observations sur le projet de décision. La loi n° 2012-1460 sur la participation du public constitue une étape importante dans la mise en œuvre de ce principe.

Elle assure, tout d'abord, la conformité à la Constitution des dispositions du code de l'environnement.

Elle étend, ensuite, le champ d'application de ce principe puisque la loi est applicable immédiatement à toutes les décisions réglementaires et d'espèce de l'État et, à terme, aux décisions individuelles de l'État ainsi qu'aux décisions des collectivités locales.

Par ailleurs, elle rénove la procédure de participation par voie électronique déjà prévue par le code de l'environnement.

La mise en œuvre de cette loi a demandé un investissement important des services en termes de production et d'organisation en 2013. Chaque projet d'arrêté doit, en effet, être accompagné d'une note de présentation et être mis en ligne pendant au moins 21 jours pour recueillir les observations du public.

La synthèse des observations ainsi que les motifs de la décision sont également rendus publics et consultables sur le site internet de l'État.

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, les arrêtés d'ouverture et de fermeture de la chasse et de la pêche ainsi que différents arrêtés relatifs aux plans de chasse ont par conséquent fait l'objet d'une participation du public. A cette fin, une adresse courriel dédiée a été créée : ddt-participations-public@jura.gouv.fr.



3) La lutte contre le bruit

L'Union Européenne a mis en place la directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. Cette directive, transposée aux articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du code de l'environnement, a pour objectif d'éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nuisibles, y compris la gêne liée à l'exposition au bruit. A cette fin, les actions suivantes sont mises en œuvre :

- la détermination de l'exposition au bruit grâce à la réalisation de cartes de bruit afin d'identifier les secteurs concernés par les différents niveaux sonores ;
- la réalisation de plans de prévention du bruit dans l'environnement fondés sur les résultats de la cartographie du bruit ;
- l'information du public en ce qui concerne le bruit dans l'environnement et ses effets.

En France, la politique conduite pour limiter les effets du bruit s'articule autour des axes suivants :

- l'isolation des logements nouveaux situés à proximité des infrastructures de transports terrestres identifiées par un classement sonore ;
- la prise en compte du bruit par des aménagements phoniques lors de création de voies nouvelles ;
- l'inventaire des situations de nuisances sonores dans les observatoires du bruit ;
- le traitement des points noirs bruit concernant les habitations existantes.

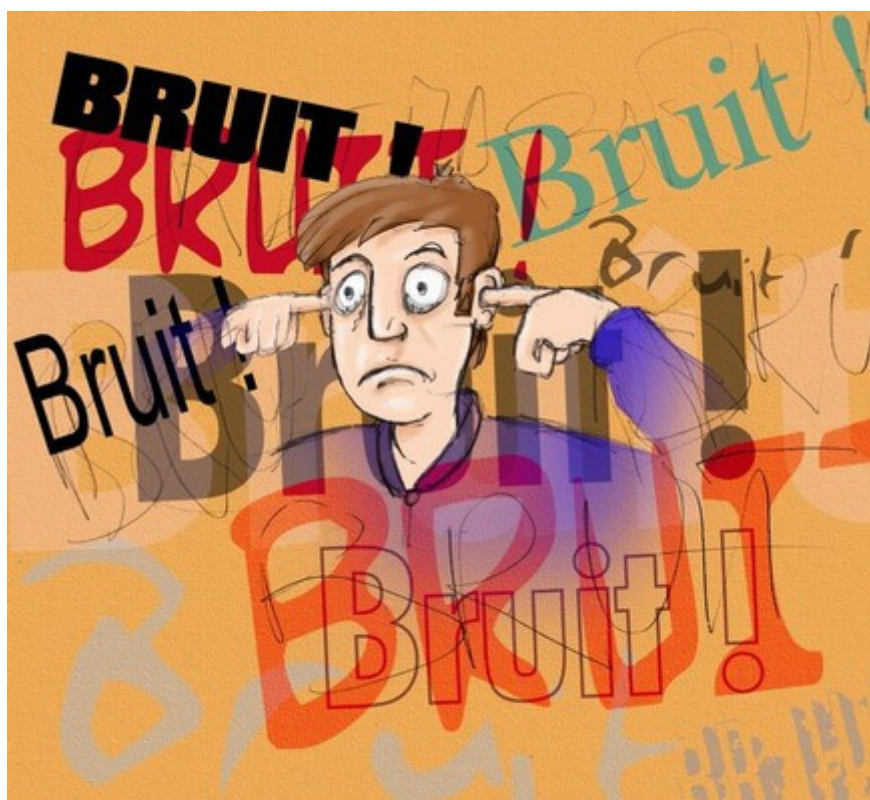


Dans le Jura, le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement concernant les infrastructures Etat, a été établi dans le courant de l'année 2013 en étroite collaboration avec les gestionnaires des infrastructures concernées.

Ce plan a été mis à la disposition du public pendant 2 mois, du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre 2013, conformément à l'article R 572-9 du code de l'Environnement, par un avis passé dans le journal "Le Progrès", rubrique annonces légales, en date du 16 septembre 2013.

Approuvé par arrêté préfectoral du 20 février 2014, il est actuellement en ligne sur le site internet des services de l'État :

<http://www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Bruit-Dechets-Publicite/Bruit/Les-plans-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement-PPBE-et-cartes-de-bruit-1ere-generation-2008-2013-2eme-generation-2012-2018>



4) L'intégration de la transition écologique dans la planification

L'État souhaite aider les collectivités à intégrer la transition écologique dans la planification de leur territoire à l'échelle intercommunale ou communale. Ainsi, la prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme a été réformée récemment (lois Grenelle) et l'évaluation environnementale est entrée en vigueur à compter du 1er février 2013.

Dans le Jura, l'État participe activement à la planification communale et intercommunale. Ainsi, un grand nombre de collectivités ont révisé leurs documents d'urbanisme ou entament leur élaboration dans une démarche de respect environnemental.

En 2013, dans le département du Jura, on compte :

- 1 SCoT approuvé à mettre en œuvre (Pays Lédonien), en cours de révision et d'extension,
- 2 SCoT en cours d'élaboration (Haut-Jura et Dole),
- 1 PLU intercommunal en cours d'élaboration (Val d'Amour),
- 200 communes ayant un document de planification opposable,
- 120 communes ayant un document de planification en cours d'élaboration.

Le financement de la planification:communale et intercommunale :

Près de 500 000 € ont été alloués aux communes du département du Jura pour l'élaboration des PLU et cartes communales et près de 160 000 € pour les SCoT et PLUi.

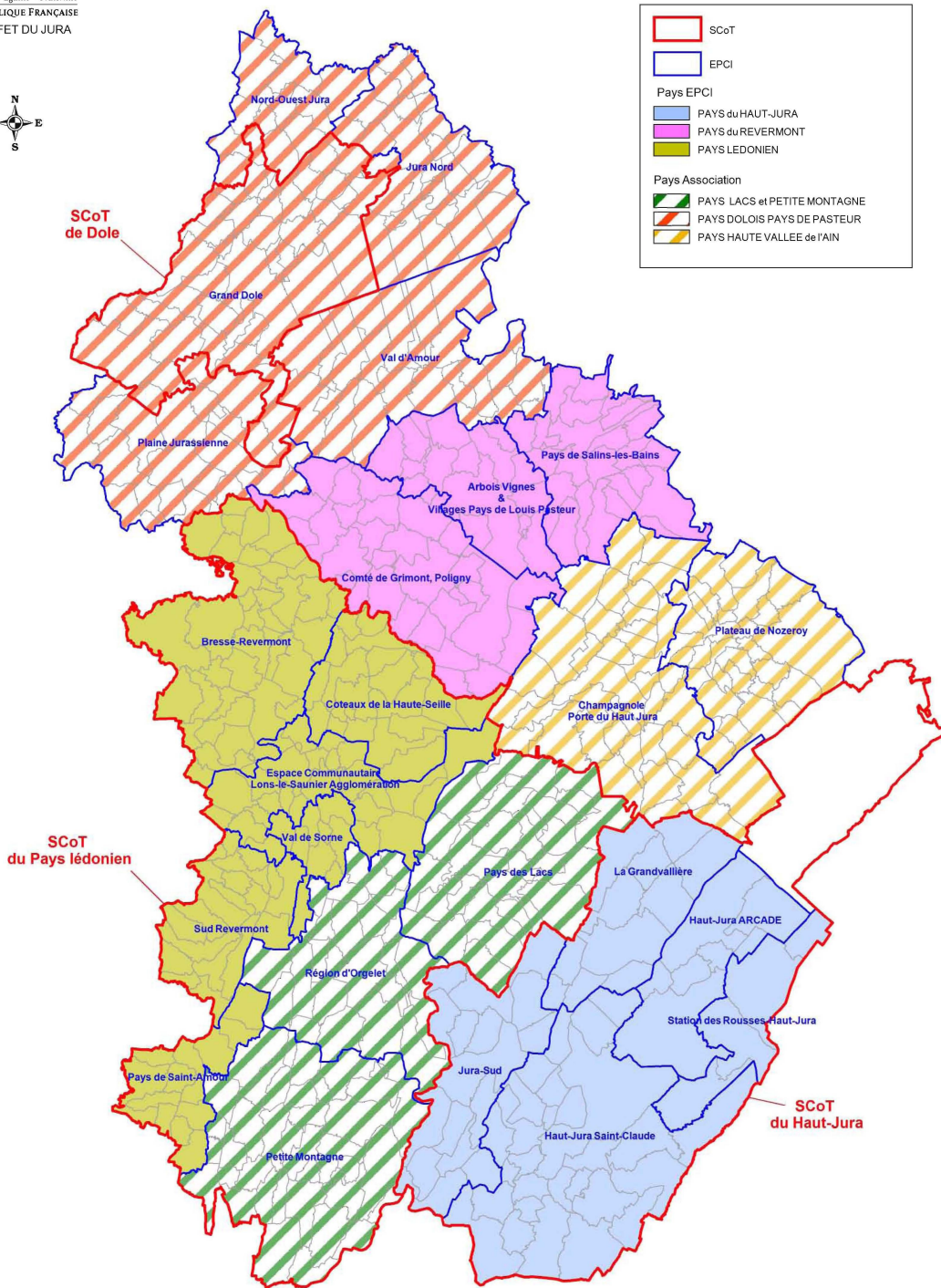
- *DETR pour les procédures relevant d'une démarche pluri-communale (groupement de commande) : 354 127,50 € / 48 procédures financées*
- *DGD (pour les documents communaux engagés isolément) : 142 359,65 € / 31 procédures financées*

Soit un total de 496 487,15€ pour l'année 2013

- *Subvention État Appel à projets pour les procédures d'élaboration de SCoT Ruraux : 46 000 € (SCoT Haut-Jura)*
- *Subvention DGD SCoT : 30 000€ (SCoT Pays Lédonien)*
- *Subvention État Appel à projets pour les procédures d'élaboration de PLUi : 30 000 € (Val d'Amour)*
- *DETR pour les procédures relevant d'une démarche intercommunale (PLUi) : 50 000 € (Val d'Amour)*

Soit un total de 156 000 € pour l'année 2013

Pays, SCoT et EPCI du JURA.



1 : DDT 39 - MDD Sources : © IGN Paris - Bd carto © Reproduction interdite Date : 3 février 2014

4) L'aménagement durable

Les services de l'État participent au processus de réflexion stratégique des territoires. C'est ainsi qu'une aide méthodologique a été apportée à la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude pour élaborer son projet stratégique.

D'autre part, l'État a apporté son aide pour faire émerger une stratégie de territoire pour redynamiser les bourgs et bourgs-centres sur le territoire du Pays du Revermont.

Cette démarche de projet d'« Atelier des Territoires », pilotée par l'État en partenariat étroit avec les élus, a permis de dégager des pistes d'actions que les collectivités pourront mettre en œuvre.



Séminaire de clôture des Ateliers des Territoires régionaux 2013 (Alsace Franche-Comté) / Espace Pasteur, Arbois / 28 janvier 2014



Cartes de synthèse des scénarii de projets / Équipe AMO Rio-Base-Attitudes Urbaines-CSD Ingénieurs / Janvier 2014

La régulation de la consommation de l'espace naturel et agricole

La Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) a été mise en place en 2011.

En 2013, elle s'est réunie 12 fois et a examiné 125 dossiers.

Par ailleurs, la DDT du Jura a initié un observatoire de la consommation de l'espace naturel et agricole dont les objectifs sont :

- construire avec l'ensemble des partenaires des méthodes de calcul partagées des espaces nouvellement artificialisés,
- partager la connaissance de données et d'information,
- devenir un centre de ressources pour les questions d'occupation du sol.

L'application du droit des sols (ADS) :

Sur les 544 communes que compte le Jura :



- 4 sont totalement autonomes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il s'agit des villes de plus de 10 000 habitants (Lons-le-Saunier, Dole, St Claude) et de la commune de Petit-Noir.
- 11 sont partiellement autonomes dans le cadre d'une démarche volontaire engagée par la DDT qui porte généralement sur l'instruction des actes les plus simples (CU,DP) mais qui peut parfois être étendue à tous les actes.

Ainsi, la DDT assure l'instruction, en tout ou partie, des autorisations d'urbanisme de 539 communes qui se répartissent de la manière suivante :

- 159 communes, dites compétentes (communes disposant d'un POS, d'un PLU ou d'une carte communale avec prise de compétence ADS), pour lesquelles les actes sont délivrés au nom du maire et pour lesquelles la DDT intervient dans le cadre d'une convention de mise à disposition.
- 380 communes (communes sans document d'urbanisme soumises au RNU et communes disposant d'une carte communale sans prise de compétence ADS), pour lesquelles les actes sont délivrés au nom de l'Etat.

Pour l'année 2013 ce sont 6 809 actes dont :

- 815 certificats d'urbanisme,
- 3913 déclarations préalables,
- 2007 permis de construire,
- 74 permis d'aménager,

Ces actes ont été instruits par la DDT pour le compte de ces 539 communes. Ces chiffres sont en diminution de 13 % par rapport à l'année 2012.

5) Les énergies renouvelables

Éolien

Le Schéma Régional Éolien (SRE) a été validé par le préfet de Région Franche-Comté fin 2012.

Il identifie les zones favorables à l'étude des projets éoliens.

1 dossier de demande d'implantation de 9 éoliennes pour 27 MW de production a été déposé le 22 octobre 2013 sur la commune de CHAMOLE (Zone de Développement de l'Éolien approuvée le 23 octobre 2009)



ZDE Chamole / Modélisation 3D sur logiciel SpaceEyes / DDT39/MDD - Avril 2014

Centrales photovoltaïques au sol



5 permis de construire ont été accordés sur le département du Jura représentant une puissance totale de 27,783 MW.

- PICARREAU, permis accordé le 13 octobre 2011, pour une puissance de 9,5 MW.
- ROCHEFORT-SUR-NENON, 2 permis accordés le 28 octobre 2011, pour une puissance de 14,24 MW.
- SOUCIA, permis accordé le 5 janvier 2012, pour une puissance de 2,658 MW.
- COURLAOUX, permis accordé le 11 janvier 2012, pour une puissance de 1,385 MW.

Biomasses

Quelques projets de méthanisation sont en cours d'étude entre les porteurs de projets, financeurs et les services de l'État.





1) Le renforcement de la performance : Qualipref, LEAN, Plan administration exemplaire.

Enquêtes de satisfaction

En préfecture du Jura, le pilotage de la performance s'articule autour de trois pôles :

- *le contrôle de gestion,*
- *la qualité,*
- *l'amélioration des processus.*

La convergence de ces trois pôles vise à optimiser les moyens de l'Etat et à garantir un service de qualité à nos concitoyens.

Le contrôle de gestion

Parmi les nombreux indicateurs suivis au titre du contrôle de gestion, deux sont particulièrement représentatifs de la bonne qualité du service dans le Jura :

- 21.47 mn : c'est le temps moyen de traitement des demandes reçues au guichet des cartes grises. Ce temps calculé dès la prise du ticket jusqu'à la fin de l'entretien inclut un temps d'attente moyen d'environ 11 mn. Le Jura obtient le meilleur résultat de la région Franche-Comté sur cet indicateur et se place à la 21^{ème} place nationale. L'objectif national est de 45 mn maximum.

- 3 jours : c'est le délai moyen d'instruction des demandes de carte nationale d'identité. Le Jura se place à la 17^{ème} place nationale. L'objectif national est de 10 jours maximum.

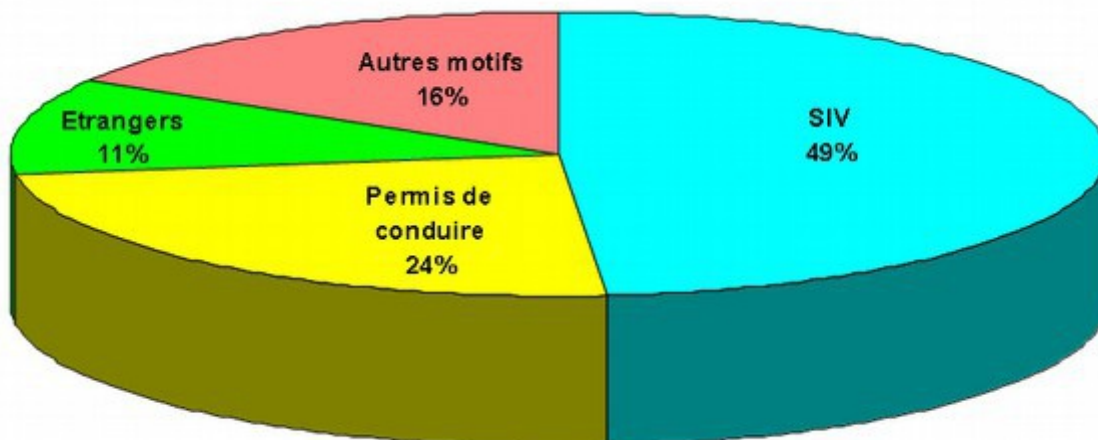


La qualité

La préfecture du Jura a obtenu le label QUALIPREF le 27 juin 2013. Cette démarche qualité spécifique au ministère de l'intérieur garantit un niveau de service, tant en matière d'accueil du public qu'en ce qui concerne le traitement des demandes. Le label est décerné, par un organisme indépendant, sur la base d'un référentiel regroupant une série d'engagements établis sur le principe des normes ISO. Le respect des engagements envers les usagers est contrôlé régulièrement par l'organisme certificateur.

La préfecture accueille 1 137 usagers en moyenne chaque semaine, soit environ 60 000 usagers par an. La fréquentation du public se répartit ainsi :

Répartition des usagers accueillis en préfecture, à Lons-le-Saunier, par motif de visite



Une enquête de satisfaction effectuée en 2013 auprès d'un échantillon de 278 usagers a mis en évidence le résultat suivant : 95 % des usagers se déclarent satisfaits, voire très satisfaits de l'accueil en préfecture. L'enquête portait sur les conditions d'accueil téléphonique, d'accueil physique et sur le fonctionnement du site internet www.jura.gouv.fr.

Les résultats de l'enquête de satisfaction doivent être rapprochés du baromètre public de l'accueil réalisé par la direction interministérielle pour la modernisation de l'action publique. La 5^{ème} vague du baromètre publiée en juillet 2013 place le Jura à la 27^{ème} place sur 140 sites évalués, avec une note moyenne de 7.9 sur 10. La préfecture du Jura a perdu quelques places au classement par rapport à 4^{ème} vague de mars 2012, puisqu'elle est passée de la 19^{ème} à la 27^{ème} place, mais elle voit sa note en augmentation, de 7.7 à 7.9.

Parmi les engagements liés à la démarche QUALIPREF, l'un concerne le traitement des réponses aux courriels : « nous

nous engageons à répondre à toutes les demandes reçues dans la boîte fonctionnelle générale prefecture@jura.gouv.fr, dans un délai de 5 jours ouvrés ». En 2013, ce sont 830 courriels qui ont été ainsi traités. 99.71 % de ces courriels ont fait l'objet d'une réponse en moins de 5 jours ouvrés.

L'amélioration des processus

Une démarche d'amélioration des processus liés au séjour des étrangers, initiée en 2012 a permis d'améliorer de façon significative les délais d'instruction des demandes de titres de séjour. Ainsi, le Jura affiche un délai moyen de 54 jours pour les premières demandes de titre (objectif national = 90 jours) et de 25 jours pour les demandes de renouvellement (objectif national = 30 jours).

Un suivi régulier de l'activité du service contribue à la pérennisation des bons résultats. En fiabilisant les procédures, le service a réussi à absorber la ré internalisation totale de l'accueil des étrangers en préfecture tout en maintenant une qualité de service particulièrement satisfaisante.

2) La dématérialisation.

Le programme ACTES (aides au contrôle de légalité dématérialisé des actes administratifs) permet aux collectivités territoriales de dématérialiser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

La transmission des actes par voie électronique sécurisée présente l'avantage de fiabiliser les échanges, d'accélérer le caractère exécutoire des actes en délivrant un accusé de réception automatique et de diminuer les coûts de fonctionnement de nos administrations tout en diminuant leur empreinte carbone (objectif « zéro papier »).

Le module ACTES Budgétaires permet également de dématérialiser la transmission des budgets. Cette application est compatible avec le dispositif de dématérialisation des titres de recettes et de dépenses qui sera déployé par la DDFIP au 1^{er} janvier 2015 sous l'appellation « Protocole d'échange Standard » (PES).

Dans le Jura, fin 2013 :

- 104 collectivités sont raccordées à ACTES
- 66 collectivités ont dématérialisé leurs budgets

